

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 10 mai 1999, à 19 h 30

Hôtel Gouverneur

Place Dupuis

1415, rue Saint-Hubert

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 MAI 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	3
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
FRANÇOIS CARON.....	29
REPRISE DE LA SÉANCE.....	44
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
DANIEL VANIER.....	48
ALAIN DESSUREAULT.....	67
GUY GARAND	80

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Je m'appelle André Beauchamp et j'ai le plaisir et le privilège de présider cette audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, en compagnie de madame Gisèle Galichan et de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

10 Dans une lettre qu'il a adressée au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur André Harvey, le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, décrivait ainsi les mandats de la Commission.

15 À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec, recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés; tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau dans chacune des régions administratives du Québec.

25 Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le développement du principe du développement durable; distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire.

30 Le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Comme il s'agit d'une commission d'un an sur un mandat très global, celui de la gestion de l'eau au Québec, nous suivons en les adaptant les modes de procédure et les directives de travail du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

35 Et c'est ainsi que l'audience se déroule en deux temps, en les deux phases qui sont les deux phases traditionnelles de l'audience à la manière du BAPE, à savoir une première phase consacrée à l'information et une deuxième phase consacrée à l'audition de mémoires, dans laquelle les opinions de la population sont entendues et partagées.

40 Pour la première phase de l'audience dans laquelle nous sommes, elle s'étend d'une manière globale du 15 mars à peu près au 15 juin. Et dans cette première phase de l'information, nous avons commencé d'abord par trois jours, ici à Montréal, de mise en commun de la connaissance de tous les ministères impliqués dans la gestion de l'eau au

Québec, puis dans une tournée régionale que nous avons commencée le 20 mars dans la région de Québec. Nous sommes à notre treizième rencontre régionale, ce soir.

45

Et quand nous aurons fini l'ensemble du parcours régional de la Commission, nous tiendrons une dizaine de journées d'études thématiques, dans lesquelles nous pourrons reprendre d'une manière plus précise certains des objets de la présente audience. À l'automne, nous tiendrons la deuxième phase de l'audience, c'est-à-dire celle de la tournée des mémoires, 50 qui nous amènera à nouveau à faire une autre tournée du Québec.

Ce soir, et demain après-midi et demain soir, nous nous attarderons davantage sur la région de Laval. Et mercredi après-midi et mercredi soir, jeudi après-midi et jeudi soir, nous nous attarderons davantage à la situation plus particulière de Montréal.

55

Je m'excuse de l'exiguïté du local. Certains vices de communication et le fait que les salles d'hôtels et de réunion sont actuellement très occupées dans la région de Montréal, le contexte fait que la salle est un peu petite. J'essaie de vérifier si nous pouvons trouver une autre 60 salle plus convenable et plus confortable pour mercredi et jeudi. Mais pour l'instant, attendez que je vous donne des informations précises à cet effet.

La soirée de ce soir va se dérouler de la manière suivante. Il y aura d'abord un exposé du ministère de l'Environnement sur ce document général qui a été soumis à la consultation qui s'appelle «La gestion de l'eau au Québec». Et ensuite, il y aura une exposé du directeur régional 65 sur l'état de la situation dans la région de Laval. Donc, ce document, ce soir, est rendu public et est accessible à votre intention à l'arrière au secrétariat de la Commission.

J'ai coutume, quand j'ouvre l'audience, de demander à chacun des experts de se présenter. Mais là, les places sont si exigües que, si vous permettez, messieurs, dames, je 70 sauterai le moment de votre identification individuelle. Mais signalons ici des représentants essentiellement du ministère de l'Environnement et, à la table de gauche, des représentants d'un certain nombre de ministères québécois. Je vois, entre autres, ministère des Richesses naturelles, ministère des Affaires municipales, ministère de la Santé. Je pense aussi ministère de l'Agriculture, si ma mémoire est bonne, et peut-être quelques autres dont je n'arrive pas à 75 identifier les cartons d'identification.

Je signale, à la logistique et au soutien, à la logistique, monsieur Daniel Moisan, à l'arrière; au son, monsieur Jean Métivier; à la sténotypie, madame Lise Maisonneuve. Je rappelle que toutes les délibérations de l'audience sont transcris sur du papier ainsi que sur un 80 format électronique, de sorte qu'ils sont accessibles à la fois dans les centres de documentation que le BAPE ouvre, ainsi que sur le site Internet du Bureau d'audiences.

Les analystes présents de la Commission, ici la table à côté, madame Annie Roy et monsieur Louison Fortin; et à l'arrière pour vous accueillir, au registre et aux communications,

90 Je vous rappelle que la procédure que nous suivons, c'est qu'après les exposés de départ, si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat à l'arrière et vous venez poser des questions en vous avançant à la petite table qui est là au centre. Vous vous adressez, s'il vous plaît, à la Commission, qui s'assurera de son côté que vous obtenez réponse aux questions que vous posez.

95 Comme c'est l'audience sur Ville Laval, sur le dossier de Laval, nous vous demandons de poser des questions soit sur l'ensemble du document et des orientations de la consultation, soit d'une manière spécifique sur Ville Laval. Si vous avez des informations sur la Ville de Montréal, je vous prierais de les garder pour mercredi et jeudi.

100 Alors, sans plus donc de préambule, je demande d'abord à monsieur Latulippe de présenter le document général de consultation.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

105 Merci, monsieur le président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes. Les événements survenus récemment tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape en vue de cette politique, la première ayant été la tenue d'un symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

115 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce symposium étaient d'actualiser nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

120 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

125 Le symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pouvons cheminer vers cette future politique de l'eau avec l'ensemble de la population, lors de cette vaste consultation publique.

130 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'information à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions. Ce document contient des thèmes de questionnements mais ne contient pas de propositions, à la 135 différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

140 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines, ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

145 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer du développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

150 Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont: les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau, et enfin, l'eau, un enjeu stratégique mondial.

155 Nous parlerons maintenant de l'eau souterraine. Sachons d'abord qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource naturelle renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent. Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ 200 kilomètres cubes.

160 Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée, reliée à la propriété mobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

165 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

170

175 Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère dans sa périphérie des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements de niveau, qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité.

180 De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre. Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour des activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

185 Maintenant, quelle connaissance avons-nous des eaux souterraines? Et bien, soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation aquifère apparaît présentement difficile, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale. Donc, absence de cartes hydrogéologiques, par exemple.

190 195 Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

200 205 Alors, regardons maintenant les eaux de surface. Comme chacun le sait, monsieur le président, au Québec, l'eau est abondante. Les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près 3 % de l'ensemble des ressources de la planète. Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois, qui compte quatre mille cinq cents rivières et un demi-million de lacs.

210 215 Qu'en est-il de l'aspect juridique? Et bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir; toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et règlements régissent les multiples usages de l'eau. Ces lois

215 et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics: ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

220 Le concept du développement durable nous amène maintenant à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi, l'eau constitue également un enjeu socio-économique. Les quelques exemples que je soumets à votre attention, monsieur le président, permettent d'en apprécier toute l'importance.

225 La production hydroélectrique, au 1er janvier 97, représente plus de 96 % de la production totale de l'électricité au Québec. Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque 34 000 personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de 10,6 milliards \$. L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de 18 000 emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de 3,5 milliards \$.

230 L'industrie bioalimentaire, les voies de navigation, les Ports de Montréal et de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

235 Au niveau de l'impact des prélèvements, il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eau de surface renouvelable, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable; les conflits d'usage peu fréquents. Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

240 Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons en abordant la question des enjeux mondiaux. Voyons plutôt maintenant la question de la qualité de l'eau.

245 Une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années 70 menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée.

255 En vingt ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées. Au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par les stations d'épuration. Signalons également les efforts importants faits pour assainir les eaux usées

industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

260

Donc, globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique. Ainsi, des substances toxiques des pesticides, des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurées dans certaines rivières.

265

Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que, dans les têtes de bassin et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des basses terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation des engrains, des pesticides et des rejets d'animaux.

270

275

Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature et bien d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple, la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

280

285

Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

290

L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète pour l'essentiel la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés, ou sur les deux. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en mars 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassins versants telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

295

Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants. À cet effet, un comité, composé de vingt-trois représentants du bassin de la rivière Chaudière, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre. Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera d'ailleurs son rapport à la fin de 99.

300 Nous traiterons brièvement des activités de connaissance. Alors, nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement. Ainsi, quant à la qualité, soulignons qu'un réseau de base, constitué de trois cent cinquante stations réparties dans quarante bassins les plus importants du sud du Québec, 305 est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau, tant sur le plan spatial que temporel. Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certaines toxiques.

310 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques. Le réseau actuel compte près de deux cent cinquante stations de mesures de niveau d'eau ou de débit réparties sur deux cents lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux et fédéraux, les sociétés d'État et certaines compagnies privées.

315 Voyons maintenant l'aspect municipal. Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution de services. Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. 320 Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour la réfection des réseaux.

325 Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Pour certaines de ces municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution économique.

330 Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées. Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion.

335 Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou, encore, l'état actuel et prévisible des infrastructures.

340 Maintenant, au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial. Ainsi, 60 % des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf pays seulement: à savoir le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo. La gestion de la ressource

en eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une préoccupation constante, particulièrement depuis 1978, année qui a marqué le début de la décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

En 1992, à Dublin, la conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie, dans la même année, du Sommet de la Terre de Rio.

Enfin, en 1997, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux. L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment, un enjeu de politique national et international.

Alors, où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial? Avec ses 3 %, le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

Par ailleurs, le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-faire en matière d'évaluation environnementale. Que ce soit ce savoir-faire, son expertise en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement ou de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial recherché, mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

L'eau est commercialisée. En effet, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au volume sont désignées eau commerciale. L'industrie embouteille trois catégories d'eau: l'eau de source, 93 % de la production; l'eau minérale, 3 %; et l'eau traitée, 4 %. Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à 0,8 % de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neufs cents foyers.

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents personnes et dont le chiffre d'affaires en 94 était évalué à 120 millions \$.

Soulignons enfin que des quatre grands de l'industrie, deux sont de propriété européenne: eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigée par Nestlé.

On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès au marché nord-américain se confirme par cette présence et souligne un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

390

Je vous soulignais antérieurement, monsieur le président, qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac. Cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché spécifique n'a donc encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire.

395

En effet, la production d'eau douce par la construction d'une usine de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux à trois fois moins cher que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit à 1,50 \$, 2 \$ du mètre cube pour l'enlèvement du sel; à 4 \$, 4,50 \$ du mètre cube pour le transport par bateau. Les exportations 400 par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire des besoins en eau que l'on peut qualifier de structurels.

400

J'en arrive donc à ma conclusion, monsieur le président. Au cours des vingt dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau. Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

405

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes.

410

C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures.

415

Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire. Le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

420

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

425

LE PRÉSIDENT :
Merci, monsieur Latulippe. Alors, ça, c'est le portrait d'ensemble du document de référence général «La gestion de l'eau au Québec». S'il y a des gens qui n'ont pas leur exemplaire, vous pouvez vous en procurer à l'arrière de la salle.

430 Maintenant, le ministère de l'Environnement, en accord avec d'autres ministères, a établi un portrait régional de chacune des régions. Il y a déjà donc douze portraits qui ont été rendus publics. J'invite maintenant le directeur régional, monsieur Jean Rivet, à présenter le portrait régional de l'eau pour la région de Laval. Ce document-là est donc rendu accessible ce soir. Vous pouvez vous le procurer à l'arrière et aussi, si vous êtes chez vous, y avoir accès 435 par le site Internet du bureau d'audience.

Monsieur Rivet.

M. JEAN RIVET :

440 Merci, monsieur le président. Bonsoir, mesdames et messieurs! Deux petites précisions avant de commencer dans le contenu. C'est effectivement le portrait régional de l'eau pour la région de Laval que je vais présenter, mais pas nécessairement le mot-à-mot du document qui est disponible chez les gens, c'est une synthèse et il y a des aspects qui sont plus visuels dans ma présentation, bien entendu, mais l'essentiel du contenu provient de ce 445 document-là.

450 Alors, au sujet du plan de la présentation - pour les membres de la Commission, je pense qu'il n'y a rien de nouveau - je vais d'abord parler du portrait socio-économique de la région sous forme d'un seul tableau. Ensuite, j'aborderai les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau de surface. Je ferai un bref portrait de l'eau souterraine, pour ensuite parler respectivement ou successivement des secteurs municipal, industriel et agricole, ce dernier étant très bref, comme vous le comprendrez, pour terminer par un portrait faunique et récréo-touristique de la région de Laval, aspects qui sont souvent moins connus pour cette région 455 identifiée comme une ville de banlieue ou une ville de résidences.

460 Alors tout d'abord, ne serait-ce que pour se situer visuellement, la région de Laval, dans son ensemble, situation d'ensemble de la région par rapport aux Laurentides et à Lanaudière qui la bordent au nord et évidemment à l'île de Montréal qui la borde au sud. Cette carte nous permet de voir très concrètement ce que ça veut dire que d'être une île entourée de deux rivières, comme Montréal qui est aussi entourée de deux cours d'eau différents, la rivière des Prairies au sud et la rivière des Mille Iles au nord.

465 La carte permet aussi d'identifier les secteurs, en foncé rouge ou rouille, les secteurs plus densément développés ou occupés par des occupations résidentielles, commerciales ou industrielles. Et on s'est permis de mettre les principaux et non pas tous les quartiers ou les principales villes anciennes, mais il y en avait quatorze, je vous le rappelle, avant la fusion en une seule ville.

470 Si on passe au portrait socio-économique maintenant, rapidement, on l'a mis aussi en comparaison avec les deux régions qui entourent Laval, ne serait-ce que pour se fixer les idées

sur un certain nombre de données: donc, 330 000 habitants; un territoire de 245 kilomètres carrés, c'est-à-dire à peu près exactement la moitié de celle de l'île de Montréal, évidemment beaucoup plus petite que la région des Laurentides.

475

Une seule municipalité et une seule MRC, une seule région, caractéristique unique à Laval; un nombre d'établissements manufacturiers relativement important, de tailles diverses évidemment, dans des secteurs plutôt légers ou moins polluants que dans d'autres régions, mais quand même en nombre important, encore une fois en comparaison avec les régions voisines.

480

485 Un nombre d'établissements miniers, qui sont en fait trois carrières et une sablière. On n'a pas encore trouvé d'uranium ou d'or à Laval. Un territoire forestier et un territoire agricole relativement importants, mais je souligne qu'ils se chevauchent en partie. Il ne faut pas additionner le 29 plus le 25, une partie du 29 est dans le 25 et vice versa.

490

495 Un taux de chômage dont je vous prierais de ne pas me demander la date, puisqu'il y a des statistiques récentes qui sont sorties, mais encore une fois ça se compare aux régions voisines et à l'ensemble du Québec; des revenus moyens cependant légèrement supérieurs à ses voisines.

500

Donc, pour ce qui est des emplois, forte concentration dans le secteur tertiaire, mais aussi une importance non négligeable du secteur secondaire, ce qui s'explique par le nombre d'établissements industriels et ce qui démontre, ce que les autorités lavalloises soulignent souvent, que de plus en plus de Lavallois travaillent à Laval et de plus en plus de non-Lavallois travaillent à Laval.

510

Le portrait quantitatif de l'eau de surface, maintenant. Maintenant, quelques données sur les trois rivières non pas qui touchent Laval, mais le fleuve Saint-Laurent étant là à titre de comparaison. Donc, si on regarde les débits moyens dans la première colonne à la verticale, on voit l'énorme différence qu'il y a entre les trois rivières.

515

Par contre, si on regarde à l'horizontal, on voit les débits maximum et minimum, on voit que la rivière des Mille Iles a un débit ou un courant d'eau très irrégulier, la rivière des Prairies légèrement irrégulier, alors que le fleuve est relativement régulier. Ce qui explique, pour la rivière des Mille Iles, que le gouvernement, comme on va le voir dans l'acéate suivante, le gouvernement a construit, il y a quelques années, un ouvrage de régularisation qui s'appelle le barrage du Grand Moulin, en amont de la rivière des Mille Iles, celui qu'on voit en bas de l'acéate.

520

Alors que maintenant, on passe toujours à un autre aspect du portrait quantitatif, il y a un autre barrage important cette fois-là à la rivière des Prairies, qui est le barrage Simon-Sicard appartenant à Hydro-Québec et servant à la production d'hydroélectricité. Les deux autres ouvrages qui sont situés dans la rivière des Prairies sont en réalité des digues qui sont un peu

515 des compléments à l'aménagement hydroélectrique du barrage Simon-Sicard. Ça termine la présentation plus quantitative.

520 Si on regarde l'aspect qualitatif, quelques données très résumées par rapport à ce qui est dans le portrait publié sous forme de texte. Si on regarde d'abord la rivière des Prairies, la plus importante des deux au sud, on constate, selon des synthèses récentes basées ou utilisant l'indice québécois intégré de qualité de l'eau qui intègre neuf indicateurs, qu'en amont de la rivière des Prairies, on a tendance à dire en amont de l'autoroute 13, mais l'autoroute n'est pas indiquée sur la carte, mais elle traverse la rivière des Prairies à peu près à l'hexagone vert qu'on voit en bas de la carte ici, alors en amont, l'eau est relativement satisfaisante, selon les qualificatifs de l'indice ou selon les niveaux de l'indice, alors qu'elle est un peu moins satisfaisante, pour ne pas dire des fois mauvaise lors de pluie, en aval de l'autoroute 13. Je reviendrai un peu plus loin tout à l'heure sur les causes identifiées de cette situation.

525 530 Si on regarde la rivière des Mille Iles, on peut voir que là aussi elle est meilleure en aval. Elle passe de satisfaisante à douteuse le long de son cours. Alors, vous avez la légende en haut, avec les couleurs.

535 En réalité, la problématique ou les problématiques que cet indice nous souligne, c'est que dans le cas de la rivière des Mille Iles, sa qualité bactériologique est affectée encore, mais pas pour longtemps, par des rejets urbains d'eaux usées qui ne sont pas encore traitées du côté de la rive nord - je vais y revenir tout à l'heure - c'est-à-dire du côté de la région des Laurentides, sur la rive gauche de la rivière des Mille Iles, alors qu'elle peut être affectée aussi par certains débordements de réseaux d'égouts dits unitaires tant de la rive nord que venant de l'Île Jésus, de Laval même.

540 Quant à la rivière des Prairies, la situation de l'indice qu'on a regardé tout à l'heure est principalement attribuable à des débordements de réseaux d'égouts unitaires venant cette fois-ci de Laval, mais également de l'île de Montréal.

545 Donc, c'est assez particulier, tout le monde l'aura remarqué, on parle d'une région qui administrativement est distincte des autres, mais qui, en termes d'eau ou de cours d'eau, influence les autres et est influencée par les autres, pour ce qui est du moins de ses cours d'eau et de leur qualité.

550 555 Je passerais maintenant à l'eau souterraine. Comme l'a souligné mon collègue, monsieur Latulippe, la région de Laval ne fait pas exception à l'ensemble du Québec pour ce qui est des connaissances que nous avons de l'eau souterraine. Heureusement, si on peut dire, son usage est relativement limité à Laval. On estime à environ 3 600 résidences abritant une quinzaine de milliers de personnes sur 330 000, qui s'approvisionnent à des puits individuels mais, de façon générale, relativement de bonne qualité, tant à la Ville, que je sache, et le Ministère, n'ayant reçu très peu de plaintes ou pas du tout de plaintes dans les dernières années.

560 On est quand même préoccupé, on continue de se préoccuper quand même de certains risques que cette eau souterraine peut encourir. Et on surveille ou, du moins, on est conscients ou sensibles que certaines activités industrielles, utilisant des réservoirs souterrains ou pouvant occasionner des déversements accidentels, peuvent parfois entraîner une contamination de l'eau souterraine, mais on n'a pas encore, je le répète, de cas majeurs qui nous ont été signalés. Et en général, ce n'est pas le genre de chose qui nous échappe.

565 Je passe maintenant à l'eau potable qui est, comme vous le savez, un secteur de responsabilité municipale. Il existe à Laval un réseau public municipal d'aqueduc qui dessert 314 000 personnes - dans le tableau de gauche - et quatre petits réseaux privés qui desservent à eux seuls ou à eux ensemble 1 848 personnes. Donc, ce sont de très petits réseaux privés 570 principalement dans des petits quartiers dits parcs de maisons mobiles.

575 Donc, 95 % de la population est aussi alimentée grâce à de l'eau surface, à laquelle s'approvisionnent les usines de Laval auxquelles que je reviendrai tout à l'heure; et 4.4 personnes par les eaux souterraines des 3 600 puits qu'on a vus tout à l'heure.

580 Laval exploite, en plus de son réseau ou pour alimenter son réseau et même les quatre réseaux privés puisque l'eau vient des réseaux privés, trois usines de filtration, qu'on va voir sur la carte suivante situées géographiquement avec leur prise d'eau respective: donc, une sur la rivière des Mille Iles, à Sainte-Rose; une à Chomedey, en aval de la rivière des Prairies; et une à Pont-Viau, un peu dans le milieu de l'île, vis-à-vis le pont qui porte ce nom. Je crois, si je ne m'abuse, que deux des usines sur trois avaient été construites avant la fusion, avant l'existence de Ville de Laval comme tel. Les gens de Laval pourront me dédire là-dessus.

585 En ce qui concerne la qualité de façon générale des eaux traitées par les usines de filtration municipale, c'est-à-dire Sainte-Rose, Chomedey, Pont-Viau, est de bonne qualité. Elle est soumise à des contrôles bactériologiques de 125 échantillons à chaque mois, des contrôles à caractère physico-chimique de 2 échantillons à chaque année et aucun avis de faire bouillir l'eau n'a été émis depuis 1992 sur le réseau public.

590 Actuellement, on estime au Ministère que l'eau traitée par ces usines rencontrerait même les normes proposées dans le futur ou dans l'éventuel projet de refonte du règlement sur l'eau potable. Je pense pouvoir dire aussi que, contrairement à plusieurs autres municipalités du Québec, il y a un contrôle relativement bon du comportement et de la performance des réseaux à Ville de Laval.

595 Je passe maintenant aux eaux usées d'origine municipale d'abord, pour rappeler que le réseau d'égouts municipal dessert 96 % de la population, qu'il y a 3 000 fosses septiques individuelles, ce chiffre de 3 000 ne correspondant pas nécessairement aux mêmes résidences qui avaient tout à l'heure des puits pour s'approvisionner en eau potable.

605 Au 31 décembre 98, donc, les eaux usées de 97 % de la population qui était raccordée au réseau étaient traitées, on va le voir, par l'arrivée en fonction à la fin de 98 d'une troisième usine d'épuration. Le réseau d'interception et d'assainissement des eaux municipales a nécessité, au cours des dernières années, 460 millions \$ d'investissements.

610 615 La carte suivante nous fait visualiser la localisation des trois usines, deux de taille relativement modeste, Fabreville et Auteuil, et une La Pinière, la plus récente, qui est de taille relativement importante; évidemment, les deux premières rejetant leurs effluents dans la rivière des Mille Iles, celle de La Pinière les rejetant en aval de la rivière des Prairies. La capacité de La Pinière n'est pas le chiffre exact - je pense qu'on le donne dans le portrait - est de beaucoup plus importante que les deux autres prises individuellement et même prises ensemble.

620 625 Comme dans le cas de la qualité de l'eau en général, on se permet de souligner quelques problématiques spécifiques à la gestion des eaux usées municipales. Les travaux réalisés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux ont entraîné une nette amélioration en temps sec.

630 635 Cependant, pour ce qui est de la rivière des Mille Iles, comme je l'ai souligné tout à l'heure, les travaux d'assainissement restent à compléter. Il y a particulièrement trois stations régionales sur la rive gauche des Mille Iles qui vont être terminées très bientôt: été 99 pour Sainte-Thérèse-de-Blainville, automne 99 pour Rosemère et début de l'an 2000 pour Deux-Montagnes. Donc, comme on l'a vu dans d'autres cours d'eau de la région et du Québec, l'entrée en fonction de ces usines devrait nous permettre de porter sur la rivière des Mille Iles le même jugement qu'on porte aujourd'hui sur la rivière des Prairies.

640 645 Cependant, un autre élément de problématique, c'est qu'en temps de pluie, les ouvrages d'interception et l'ensemble du système ont une capacité limitée lorsque surviennent des situations critiques de débordement, ce qui explique la situation particulièrement en aval ou l'état qu'on a vu tout à l'heure illustré par l'indice dont j'ai parlé sur la qualité de l'eau.

650 655 Je passe maintenant au domaine hydrique, c'est-à-dire à l'utilisation de l'interface entre l'eau et la rive ou le territoire terrestre. Il est bien entendu que le développement urbain relativement important que Laval a connu, particulièrement entre 1970-1975 et 1990-1995, a entraîné la canalisation de certains cours d'eau, l'artificialisation d'une partie des rives et le remblayage d'une partie des plaines inondables et des milieux humides.

660 665 Des mesures de protection ont été mises en place, surtout en 95, par la Ville de Laval, notamment par l'intégration à son schéma d'aménagement et à ses règlements des cartes des plaines inondables et par l'intégration d'une partie de la Politique de protection des rives et du littoral du gouvernement, intégration qui a permis à Ville de Laval d'appliquer elle-même et d'administrer elle-même un certain nombre de règles, pour pas dire d'interdictions, de l'usage des cours d'eau ou des rives ou du littoral et des plaines inondables.

645 Pour ce qui est des empiétements, nos connaissances sont relativement, nos données sont relativement peu fiables pour ce qui est des empiétements autorisés ou non autorisés sur le domaine hydrique public.

650 Je passe maintenant au secteur industriel où là aussi il y a une problématique de gestion des eaux usées qui est - je vous le rappelle - donc notamment dûe à la présence de 490 établissements industriels, dont cependant il faut isoler un petit sous-ensemble seulement d'entreprises susceptibles d'avoir des rejets significatifs.

655 L'industrialisation de Ville de Laval s'est faite de façon relativement récente, donc avec des procédés de fabrication et des procédés d'assainissement sur place plus modernes que dans bien d'autres régions. Le développement industriel s'est aussi fait dans des secteurs qui n'utilisent pas nécessairement l'eau comme eau de procédé ou qui font de la fabrication sans nécessairement affecter les cours d'eau.

660 On a donc identifié, il y a quelques années, en début de programme d'assainissement des eaux, une trentaine, pour être plus précis 27 entreprises susceptibles d'avoir des rejets significatifs dans les réseaux d'égouts de Laval parce que tout le monde est relié aux réseaux. Il n'y a pas de rejets directs à l'environnement du côté industriel à Laval.

665 De ces 27-là, en 95, il y en avait déjà 50 % des grandes, 47 % des moyennes et 70 % des petites qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement. Sans avoir de données précises, on peut prétendre qu'aujourd'hui, la plupart d'entre elles, pour pas dire la totalité, ont fini leur programme d'assainissement. C'est-à-dire que si elles avaient ou si on avait pu prouver, soit la Ville, soit nous, que le rejet était significatif pour le réseau, significativement dommageable, elles étaient tenues d'installer sur place un prétraitement, ce qu'on appelle communément un prétraitement.

670 Je passe maintenant au secteur agricole, qui se couvre de façon relativement rapide. Je ne lirai pas tous les chiffres qui sont au tableau et qui sont aussi dans le portrait écrit. Malgré le fait que 26 % du territoire de Laval est zoné agricole tant par la Ville que par la Commission de protection du territoire agricole, il faut rappeler que ce sont de grandes superficies principalement utilisées à l'horticulture ornementale et maraîchère, un peu par des serres et très peu par l'élevage. Donc, les risques d'impact sur les grands cours d'eau du moins, les risques sont relativement limités.

680 Je passe ensuite au domaine qui est un peu moins associé de façon générale, de façon spontanée au territoire de Laval ou à la région de Laval. J'essaierai de passer rapidement, monsieur le président. Il s'agit du portrait faunique. Compte tenu de la présence des cours d'eau, compte tenu de la présence de marais ou de zones inondables, compte tenu de la variabilité des cours d'eau en question, particulièrement des Mille Iles, l'entourage ou l'environnement riverain hydrique de Laval, de l'Île Jésus est très propice à la reproduction de la faune et donc aussi aux activités humaines d'observation et de loisirs tournées autour de ça.

690 À titre d'exemple, sans entrer dans les précisions, la carte suivante vous indique, tant pour la rivière des Mille Iles que pour la rivière des Prairies, la localisation des frayères de différentes espèces de poissons qui ont été identifiées par le Ministère ou d'autres partenaires. Et laissez-moi vous dire que les bons pêcheurs les connaissent.

695 Il y a également des zones d'oiseaux aquatiques abondants, moins nombreux, mais relativement reconnus et intéressants en termes de biodiversité. Il y a également des habitats d'espèces susceptibles d'être menacées ou désignées menacées ou vulnérables. Encore une fois, c'est toujours les mêmes zones qu'on retrouve, là où il y a des marais ou des îles susceptibles d'être inondées ou dont les pourtours sont propices à la reproduction ou à la nidification.

700 Il y a aussi des espèces végétales susceptibles d'être désignées et on n'a ici indiqué que les espèces susceptibles de vivre ou de se reproduire en milieu aquatique. Encore une fois, je vous passe les noms.

705 Et tout ça pour dire qu'on peut parler à Laval, et je pense qu'un certain nombre d'organismes de Laval -- non seulement je pense, mais je suis sûr qu'un certain nombre d'organismes de Laval en font un objet de mise en valeur et de développement, on peut parler d'un portrait récréo-touristique. Le bassin de population et l'accès relativement facile aux rives encouragent ou facilitent ou vont favoriser dans le futur encore la pêche sportive, la navigation et certains contacts visuels ou de randonnée en bordure des cours d'eau.

710 À titre d'exemple, encore une fois avec l'aide d'une carte, on peut identifier les principaux sites où se déroulent les activités récréo-touristiques, dont le parc de la rivière des Mille Iles, sur lequel il faut mentionner que, malgré son nom, n'a pas un statut officiel de parc en vertu de la Loi des parcs, mais est un concept et un territoire dont une corporation qui s'appelle de «Mise en valeur de la rivière des Mille Iles», composée de toutes les villes riveraines sur la rive nord et sur la rive sud de Laval font partie. Cet organisme donc s'occupe de protéger, mettre en valeur la rivière des Mille Iles, ainsi qu'un certain nombre d'activités ou de sites d'observation et d'accès facile à cette rivière.

720 Également, j'aimerais mentionner qu'un autre organisme relativement dynamique, Éconature, qui est un organisme communautaire à but non lucratif, gère un certain nombre d'activités et la protection de certains territoires sur la rivière des Mille Iles. Et c'est l'organisme qui gérera le refuge faunique créé récemment par le Ministère en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, refuge dont je vous présente une carte à la fin comme conclusion, refuge qui est composé d'une dizaine d'îles comprenant 26 hectares appartenant à quatre partenaires, dont trois municipalités, et qui est le premier refuge faunique créé en terre privée au Québec. Donc, vous voyez en rouge les îles, à travers d'autres, que plusieurs espèrent acquérir un jour pour les intégrer au refuge.

730 Merci de votre attention. Ça termine ma présentation verbale.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Rivet.

735 Alors, j'invite donc les personnes qui veulent poser des questions à s'inscrire auprès de notre secrétariat. Quand vous serez invités, nous vous demandons de vous identifier, de vous adresser à la Commission et vous avez le droit à deux questions. S'il vous plaît, ne me faites pas de questions à quatorze volets. Quand vous aurez eu votre droit de parler, laissez la chance à d'autres et progressivement on finira par aller ramasser à peu près l'essentiel des questions qui sont soulevées.

740

745 Le temps que les gens s'ajustent, je voudrais juste savoir une petite question de vous, monsieur Rivet. En page 11 du document sur le portrait régional, il est question des débordements d'égouts des réseaux d'égouts unitaires. Pourriez-vous nous expliquer un peu le phénomène et nous donner un certain nombre d'informations quantitatives. On parle d'événements qui se produisent combien de fois par année et de quelle importance, tant du côté de la rivière des Mille Iles que de celui de la rivière des Prairies.

750 | M. JEAN RIVET :

Je vais essayer de vous donner un premier élément de réponse et, au besoin, je vous reviendrai avec quelqu'un d'autre ou demain, surtout sur l'aspect quantitatif.

755 Le phénomène, c'est le suivant. Quand certains égouts reçoivent à la fois les eaux domestiques et les eaux pluviales, en période de pluie, les deux se combinant, au bout de la ligne - si vous me permettez l'expression - lorsque cet égout tombe dans un collecteur ou un intercepteur, l'intercepteur étant le grand ouvrage, la grande infrastructure qui amène ces eaux-là ou qui est destinée ou qui soi-disant amène ces eaux-là à la station d'épuration, l'intercepteur, après un certain temps de pluie ou une certaine quantité d'eau, n'est plus capable de le prendre et certains ouvrages ou certains mécanismes de cet intercepteur doivent nécessairement s'ouvrir. Et leur seul lieu de déversement ou le principal lieu de déversement, en général, c'est la rivière ou le cours d'eau.

760

765 Alors, ça arrive donc quand un certain nombre de phénomènes se combinent, une pluie ou longue ou abondante ou soudaine. Et ça arrive surtout en aval des intercepteurs puisque, plus on avance vers la station d'épuration, moins l'intercepteur est capable de prendre les eaux qui lui arrivent puisqu'il charrie déjà les eaux qui arrivent de l'amont de son propre réseau.

775 Je ne sais pas si mon explication est suffisante?

LE PRÉSIDENT :

780 Ça va pour expliquer le phénomène. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ça arrive combien de fois par année?

M. JEAN RIVET :

785 Bon, ça, le nombre de fois exact, je ne peux pas vous le dire tout de suite. Le ministère des Affaires municipales et la Ville de Laval pourraient vous répondre davantage, d'autant plus qu'il faut dire qu'à Laval, une certaine partie de l'intercepteur est relativement nouveau.

790 Le savoir, avoir une idée quantitative précise, il faut l'observer. On ne peut pas le spéculer ou le modéliser. Il faut l'observer pendant un certain nombre de saisons ou au moins une saison pendant laquelle tout le réseau fonctionne dans l'état où on le connaît aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

795 Mais il faut comprendre, si je comprends bien votre affirmation, que les débordements de réseau se produisent soit lorsqu'on a des pluies abondantes et longues, soit au contraire lorsqu'on a un orage violent, une pluie très abondante dans un court laps de temps.

M. JEAN RIVET :

800 De façon générale. Je ne prétends pas que tous les ouvrages de sécurité prévus débordent à chaque orage, mais c'est de façon générale comme ça. Et c'est pour ça que votre réponse au nombre doit s'appuyer sur une certaine observation qui tient compte des autres facteurs et qui fait des...

805 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Est-ce qu'il y a un représentant de la Ville de Laval ici ce soir? Je pense.

M. JEAN RIVET :

810 Oui.

LE PRÉSIDENT :

815 Bonsoir, monsieur! J'ai oublié de vous présenter tantôt. Rappelez-moi votre nom, s'il vous plaît.

M. PIERRE LAMARRE :

820 Pierre Lamarre de Ville de Laval, du service de l'ingénierie.

LE PRÉSIDENT :

825 Alors, bonsoir et bienvenue, monsieur Lamarre. Pouvez-vous nous dire l'ampleur de ce phénomène-là? Est-ce que vous avez le nombre de déversements?

830 Prenons un secteur, si vous voulez. Prenons la rivière des Prairies. Pendant une année ou l'année dernière, en 98, pouvez-vous me dire combien il y a eu d'occasions de déversement?

M. PIERRE LAMARRE :

835 Comme l'expliquait monsieur Rivet, c'est évident qu'on ne peut pas encore parler d'observation, compte tenu que l'usine d'épuration est en fonction seulement depuis le mois d'août dernier. Donc, on ne peut pas parler d'observation.

840 Par contre, on a des simulations qui ont été effectuées sur des modèles informatisés, si vous voulez, du réseau d'égouts, qui nous permettent de penser que le nombre de débordements serait de l'ordre de 20 à 30 fois par saison estivale dans la rivière des Prairies, ce qu'on va être en mesure de vérifier avec des observations qu'on va prendre à partir de cet été où on va mettre en place un programme de suivi de ces débordements-là.

LE PRÉSIDENT :

845 Quand vous parlez de saison estivale, vous parlez de tout ce qui n'est pas l'hiver ou seulement l'été?

M. PIERRE LAMARRE :

850 Dans ce cas-là, on ne parle pas de l'été qui va du 15 juillet au 30 juillet, mais de l'été qui va du 15 mai au 15 septembre à peu près.

LE PRÉSIDENT :

855 Pourquoi? Parce qu'avant le 15 mai, ça ne se produit pas?

M. PIERRE LAMARRE :

860 Non. C'est que généralement, la récupération des usages, les normes qui sont émises par le ministère de l'Environnement concernant la récupération des usages s'appliquent à la saison estivale. Donc, c'est la raison pour laquelle les normes sont plus sévères durant la saison estivale et qu'on les quantifie durant la saison estivale.

LE PRÉSIDENT :

865 Alors, par rapport à quel usage à ce moment-là?

M. PIERRE LAMARRE :

870 Il y a des usages qui devront être identifiés, qui ont déjà été identifiés, mais qui devront être priorisés, être précisés pour éventuellement préciser des objectifs de rejet. C'est un travail qui va être fait en collaboration avec le ministère de l'Environnement d'ailleurs à partir de cet été pour refixer des exigences de rejet et, par la suite, tenter de trouver des solutions pour réduire, si c'est le cas, réduire le nombre de déversements à un objectif qui est acceptable pour la 875 récupération des usages en question. On parle généralement de quelque chose, pour vous situer, de l'ordre de quatre fois par été, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

880 Là, c'est moi qui vais avoir besoin d'information, un complémentaire, parce que j'avais cru comprendre qu'antérieurement, le design des usines et des équipements était lié donc aux objectifs qu'on avait d'intervention sur la rivière, mais là, on me dit le contraire maintenant. On me dit maintenant: «Les équipements sont là et c'est une fois que tout ça est là, qu'on fixera les objectifs.»

885 Êtes-vous capable d'éclairer ma lanterne, monsieur Dumont, sur ce point-là?

M. YVAN DUMONT :

890 Excusez-moi, j'étais distrait pendant votre question. J'écoutais mon confrère à l'arrière.

LE PRÉSIDENT :

895 Je comprends que vous avez des problèmes de communication.

M. YVAN DUMONT :

Oui. Ce n'est pas évident de se parler dans le dos.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voici la réponse de la Ville de Laval à la question que j'ai posée sur le nombre de déversements dans la rivière des Prairies. On m'a répondu qu'on n'a pas d'observation, que par simulation on pense que ça pourrait aller à 20, à 30 fois par année. Alors, quand j'ai demandé 905 la période examinée, on m'a dit: «C'est l'été. C'est à peu près du 15 mai au 15 septembre parce que c'est lié aux usages qu'on veut faire de la rivière.» Et on m'a dit: «C'est à partir de cet été qu'on déterminera ça», il a dit avec le ministère de l'Environnement. Là, je suis aux Affaires municipales, alors peut-être que je me trompe de ministère.

910 Et là, je suis un peu surpris puisque c'est à partir des équipements déjà installés qu'on semble fixer des objectifs de rejet dans les rivières. Et moi, je pensais que les objectifs de rejet étaient plutôt établis avant qu'on établisse le design des usines et des équipements. Alors, je demande juste qu'on m'éclaire sur le phénomène.

915 **M. YVAN DUMONT:**

D'accord. En fait, effectivement, les objectifs environnementaux sont établis par le ministère de l'Environnement au départ du projet d'assainissement. Par ailleurs, une fois que les ouvrages sont construits, il y a des exigences particulières de rejet qui sont déterminées pour 920 chacun des ouvrages de surverse et pour la station d'épuration en fonction des objectifs environnementaux qui ont à ce moment-là été précisés par le ministère de l'Environnement.

925 Donc, au départ, il y a des objectifs généraux, des objectifs environnementaux qui sont généraux. Par la suite, ces objectifs-là sont précisés en fonction des usages. Et il y a des exigences spécifiques de déterminées pour chacun des ouvrages de surverse ainsi que la station d'épuration en fonction de ces objectifs-là et en fonction aussi du fonctionnement réel des ouvrages qui ont été construits.

930 **LE PRÉSIDENT :**

930 Donc, il y a une espèce de deux étapes. Il y a une étape itérative. Une fois que les équipements sont là, vous reconfirmez ou reprécisez les objectifs à atteindre pour chacun des équipements.

935 **M. YVAN DUMONT :**

En fonction du fonctionnement réel des équipements.

940 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur signale que la prédictibilité du modèle par simulation, c'est de 20 à 30 fois et que probablement vos exigences réelles seront autour de 3, 4 fois. Donc, ce qui veut dire qu'il y a une amélioration par 4 ou par 5. Quelles sont les solutions à ce moment-là qui seraient envisagées?

945

M. YVAN DUMONT :

C'est-à-dire que dans le cas présent, si je ne me trompe pas, il y a des objectifs qui vont être finalement précisés de l'ordre peut-être, c'est ça, de 2 à 4 fois par saison estivale. Par contre, les ouvrages n'ont pas été conçus en fonction de ces objectifs-là, puisque ces objectifs-là ont été connus beaucoup plus tard. Les ouvrages d'interception remontent quand même à quelques -- c'est-à-dire que la conception de ces ouvrages-là remonte à quand même quelques années et qu'à ce moment-là, on n'a pas tenu compte des débordements d'eaux usées en temps de pluie.

955

Donc, les objectifs vont demeurer de l'ordre de 2 à 4 fois par saison estivale. Mais finalement, les exigences applicables vont être de l'ordre probablement de beaucoup moins... avec un nombre de débordements beaucoup plus élevé pour tenir compte du fonctionnement actuel des ouvrages.

960

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Un complément d'information, monsieur le président?

965

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, complémentez-moi, oui, parce que là --

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

970

Denis Brouillette va donner l'information.

M. DENIS BROUILLETTE :

975

Oui, bonsoir, monsieur le président! Tout d'abord, il y a deux choses à distinguer. Il y a des objectifs de rejet qui sont faits pour les stations d'épuration. Ces objectifs-là sont tenus en compte dans des critères de conception qui servent à la conception des stations d'épuration. Donc, ils sont conçus sur cette base-là.

980

Il y a un deuxième volet des objectifs de rejet pour les ouvrages d'interception ou les ouvrages de surverse et ce travail-là, il y a eu des objectifs préliminaires de faits dans le cadre du programme d'assainissement. Faute d'argent dans bien des cas, c'est des investissements

985 majeurs que ça nécessite, il y a des interventions qui n'ont pas nécessairement été faites pour limiter dans l'immédiat ces débordements-là.

990 995 1000 1005 1010 1015 1020 Comme c'est le cas à Ville de Laval pour l'usine La Pinière, lorsque les équipements d'assainissement sont en fonction, là, la Direction des écosystèmes aquatiques - dont je fais partie - nous fixons des objectifs de rejet pour chacun des ouvrages de surverse. Donc, on fait une visite de terrain. On collige de l'information de différentes sources pour définir des objectifs environnementaux de rejet pour chacun des points de surverse. Bien entendu, à cette étape-là, les objectifs ne peuvent pas toujours être atteints et donc, ça nécessiterait des investissements majeurs, donc un programme en ce sens.

LE PRÉSIDENT :

995 1000 1005 1010 1015 1020 Est-ce que ça veut dire que par rapport à la prévision des années 80-85, au moment du début du programme d'assainissement, que l'intercepteur et les collecteurs ont été sous-dimensionnés par rapport à la réalité? Et est-ce que c'est pour ça que là, on s'aperçoit que c'est un peu plus compliqué que ça paraissait?

M. DENIS BROUILLETTE :

995 1000 1005 1010 1015 1020 Au niveau du génie, je laisserais la parole à monsieur Dumont. Les équipements ont été faits pour traiter les débits temps sec.

M. YVAN DUMONT :

995 1000 1005 1010 1015 1020 En fait, la réponse est la suivante, c'est ça, c'est que les équipements, selon la pratique générale, ont été conçus pour véhiculer les eaux usées de temps sec. Donc, la pratique usuelle, c'était de déborder les surplus d'eau, en temps de pluie, des réseaux unitaires aux cours d'eau.

995 1000 1005 1010 1015 1020 C'est comme ça que la plupart des réseaux unitaires d'envergure ont été considérés au départ du programme d'assainissement des eaux. C'est-à-dire qu'on parle dans le cas de Laval, Montréal, la Communauté urbaine de Québec, ces grands réseaux-là, la problématique des débordements n'a été considérée que plus tard. Donc, au départ, la conception des ouvrages d'interception s'est faite en fonction uniquement du temps sec.

995 1000 1005 1010 1015 1020 Donc, aujourd'hui, c'est sûr que si on veut contrôler ces débordements-là, il faut penser à des ouvrages complémentaires pour assurer la limitation des débordements.

LE PRÉSIDENT :

1025 Et ça, ces ouvrages-là, est-ce qu'on revient à ce moment-là à du séparatif complet, à distinguer complètement le pluvial du sanitaire, ou est-ce qu'on s'en va vers des bassins de rétention ou des choses comme ça?

M. YVAN DUMONT :

1030 Actuellement, l'orientation qui est considérée, c'est plutôt des bassins de rétention que la séparation complète des réseaux.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1035 Est-ce qu'en plus de cette conception en fonction du temps sec - c'est peut-être monsieur de la Ville de Laval qui peut me répondre - est-ce qu'on avait tenu compte du développement urbain? La conception remonte à combien de temps?

1040 **M. PIERRE LAMARRE :**

La conception des intercepteurs a été faite au début des années 80 avec des considérations pour le développement urbain, oui, selon la zone agricole qui avait cours à cette époque-là, qui a été modifiée par la suite dans les années 89, je crois, il y a eu un second découpage de la carte agricole en 89. Donc, on a dû adapter à ce moment-là un peu les ouvrages d'interception à cette nouvelle réalité-là. Mais pour ce qui est des débordements, ça n'a pas été considéré dans le design initial des intercepteurs.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

1050 On aura l'occasion d'y revenir plus longuement.

1055 **M. JEAN RIVET :**

Monsieur le président, une autre précision que monsieur Lamarre pourra confirmer ou non. Le réseau unitaire dont on parle représente le tiers du réseau à Laval. Il n'y a pas que des réseaux unitaires à Laval.

1060 **M. PIERRE LAMARRE :**

Oui, effectivement, les réseaux à Laval sont de différentes natures. Il y a beaucoup de réseaux unitaires, en particulier sur la rivière des Prairies, mais sur l'ensemble de l'île, ça correspond en effet à environ 25 % à 30 %.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

1065 Donc, c'est la vieille section de Laval principalement qui est en réseaux unitaires?

1070 **M. PIERRE LAMARRE :**

Essentiellement, la section la plus densément urbanisée, qui est dans la partie du versant sud qui donne sur la rivière des Prairies, Chomedey, Laval-des-Rapides, Pont-Viau.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

1075 Et les autres deux tiers sont en séparatif?

1080 **M. PIERRE LAMARRE :**

En séparatif ou ce qu'on appelle aussi souvent du pseudo-séparatif par opposition à du séparatif.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Qui va vous donner le même problème en cas de grande surverse.

1085 **M. PIERRE LAMARRE :**

Qui donne une espèce de ressemblance avec le problèmes des réseaux unitaires, mais en moins aigu, si on veut.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en avez combien qui sont en vrai séparatif?

1095 **M. PIERRE LAMARRE :**

Le vrai séparatif, ce sont des réseaux qui ont été construits à partir des années 80, 85 à peu près, où on a commencé vraiment à séparer les réseaux d'une façon très très très conforme à la définition de séparatif. Tout ce qui a été construit auparavant...

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça, ça vous donne quoi? Est-ce que ça vous donne le tiers de Ville Laval ou le quart de Ville Laval?

1105 **M. PIERRE LAMARRE :**

Non, moins que le tiers.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Moins que le tiers?

1115 **M. PIERRE LAMARRE :**

Oui.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous en auriez un autre tiers, plus d'un tiers qui serait en pseudo-combiné, en pseudo-séparé.

1125 **M. PIERRE LAMARRE :**

Disons que la distinction entre le pseudo-séparatif et séparatif, ce n'est pas quelque chose sur quoi on s'attache beaucoup parce que les réseaux séparatifs sont quand même relativement peu nombreux, ils sont fondus à l'intérieur d'autres réseaux qui sont de nature pseudo-séparatif ou encore unitaire. Alors, il n'y a pas de distinction. On ne peut pas identifier une usine qui ne serait desservie que par des réseaux séparatifs, par exemple.

1130 **LE PRÉSIDENT :**

Même si vous avez trois usines.

1135 **M. PIERRE LAMARRE :**

On a trois usines, mais elles sont toutes situées à l'embouchure de réseaux qui sont constitués de différents types de réseaux, dans lesquels les réseaux séparatifs comptent pour peu.

1140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1145 Pour expliquer la détérioration de la qualité de l'eau d'amont en aval de la rivière des Mille Iles, monsieur Rivet mentionnait, outre les débordements de réseaux d'égouts unitaires, les rejets urbains non traités. On parle de quels problèmes, quelle taille de problèmes?

M. PIERRE LAMARRE :

1150 Non, il n'y a pas de problématique à ce niveau-là. C'est simplement une question de construction, d'échéancier de construction. C'est que le programme d'assainissement n'est pas terminé, il reste encore la région ou le secteur de Saint-François à raccorder à l'usine de La Pinière. Lorsque ce sera complété, les rejets en temps sec seront complètement traités et ça va se faire d'ici quelques mois. Ça se fait cet été.

1155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et c'est prévu pour cet été? Oui?

M. PIERRE LAMARRE :

1160 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1165 D'accord.

M. JEAN RIVET :

1170 Je parlais aussi de la rive nord des Mille Iles.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1175 On parle de la rivière des Mille Iles.

M. JEAN RIVET :

1180 Oui, mais quand j'ai parlé des rejets non encore traités, je parlais de rejets provenant des Laurentides.

LE PRÉSIDENT :

1185 Des Laurentides, de Sainte-Thérèse, de Blainville.

M. JEAN RIVET :

1185 Qui vont être traités par trois stations cet été ou au début de 2000.

LE PRÉSIDENT :

1190 Alors, ça va pour ça. On y reviendra. On va donner une chance aux citoyens de poser leurs questions.

Monsieur François Caron, s'il vous plaît.

1195 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bonsoir, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

1200 Bonsoir!

1205 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bonsoir aux membres de la Commission. Ma première question va être la suivante. J'aimerais savoir quel est le kilométrage linéaire, la surface en kilomètres carrés qui est occupée par les zones inondables à Laval et combien en pourcentage ont été artificialisées. C'est ma première question.

1210 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une assez belle question. On va aller chercher la réponse. Vous parlez de kilométrage linéaire des zones inondables.

1215 **M. FRANÇOIS CARON :**

Bien, c'est-à-dire le kilométrage, bon, le kilométrage des berges de Laval, le tour de l'île, quoi.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, le tour de l'île.

1225 **M. FRANÇOIS CARON :**

Mais qu'est-ce qu'il y a aussi en surface en zones inondables au total et ce qui a été artificialisé.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que c'est monsieur Lamarre qui prend la question ou c'est le ministère de l'Environnement?

1235 **M. PIERRE LAMARRE :**

Je vais donner la chance au ministère de l'Environnement de répondre.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

J'admire votre générosité. Vous pourriez au moins me dire le kilométrage linéaire d'une île de 50 milles, ça ne doit pas être trop compliqué à donner le 50...

M. PIERRE LAMARRE :

1245 Je crois que ça a 30 kilomètres d'une extrémité à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

1250 30?

M. PIERRE LAMARRE :

1255 Donc, multiplier par deux, approximativement. C'est très approximatif.

LE PRÉSIDENT :

1260 À peu près 60 kilomètres de rive.

M. PIERRE LAMARRE :

1265 Au minimum.

LE PRÉSIDENT :

1270 Étes-vous capable de faire un bout de chemin sur le reste aussi? Non?

M. PIERRE LAMARRE :

1275 Comme j'ai dit tantôt, je vais les laisser un peu...

LE PRÉSIDENT :

1280 On va leur donner une chance. Le ministère de l'Environnement, oui.

M. JEAN RIVET :

Monsieur Leblanc a un début de réponse.

LE PRÉSIDENT :

1285 Oui, monsieur Leblanc.

M. DANIEL LEBLANC :

1285 Elle va être brève la réponse. Malheureusement, on n'a pas ces chiffres-là du nombre de kilomètres de zones inondables. Depuis 1995, on a les cartes officielles qui situent les zones inondables, mais on n'a pas le nombre de kilomètres carrés.

LE PRÉSIDENT :

1290 Est-ce que vous aviez eu des cartes antérieurement à cela? J'essaie de voir le document ici qui parle de 1985 pour les premières zones inondables. Est-ce qu'on peut, à partir des données antérieures, établir à peu près. En 89, il y avait un premier schéma, il y avait une première cartographie des zones inondables, donc on savait, en date de 89, quelle était la 1295 cartographie des zones inondables. Est-ce qu'on peut, à partir de cette donnée de 1989, antérieure à 89, établir ce qui a été effectivement occupé depuis ce temps-là?

M. DANIEL LEBLANC :

1300 C'est-à-dire que les cartes de 1989, c'est des cartes à l'échelle 1:10 000, qui étaient ce qu'on appelle les fameuses cartes couleurs. Il y avait deux tons pour déterminer la zone 0-20 ans et la zone 20-100. Et ces cartes-là ont été revues en 1995 à l'échelle 1:2 000, et c'est ces dernières qui ont été intégrées au schéma d'aménagement de la MRC de Laval. Mais on n'a pas 1305 les kilomètres carrés des différentes zones.

LE PRÉSIDENT :

1310 Mais entre les cartes qui ont été établies en 95 sur l'échelle 1:2 000 et les cartes qu'on avait antérieurement à 89 sur l'échelle 1:10 000, j'imagine que les territoires couverts sont un peu moins nombreux en 95 qu'ils l'étaient avant 89. Est-ce que c'est un jugement abusif que de penser ça?

M. DANIEL LEBLANC :

1315 Disons qu'il y a eu des territoires, ce que je sais, il y a des territoires qui étaient zonés inondables sur les cartes de 89, qu'on n'a pas retrouvés en 95. Et le contraire s'est également produit. Là, à savoir est-ce qu'au total, il y en a moins en 95 qu'en 89, je ne peux pas vous dire.

LE PRÉSIDENT :

Expliquez-moi comment le contraire s'est produit.

1325 **M. DANIEL LEBLANC :**

Disons, là, je ne pourrais pas vous expliquer. C'est au niveau des techniques de photographies aériennes d'estimation. Monsieur Latulippe va pouvoir vous en dire davantage que moi.

1330 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, des travaux en 90 de cartographie à partir de photos, entre 91-94 de photos aériennes, on avait une précision, comme l'a mentionné mon collègue, de 1:2 000, mais ça n'a pas permis d'identifier de façon précise les remblais réalisés entre 78 et 90.

1335 Alors, il a été convenu, au lieu de faire des dérogations, ce qui est permis à la Convention Canada-Québec sur les zones inondables, de faire une nouvelle désignation plutôt que de procéder par dérogation sur chacun des remblais non interdits puisque cette dernière technique-là était irréalisable.

1340 Donc, ce qui s'est produit, après la signature en 94 d'une nouvelle convention reconnaissant des terrains légalement remblayés, c'est-à-dire légalement au sens du règlement de zonage, on a procédé en 95 à une nouvelle désignation des zones inondables pour les récurrences 0-20 ans et 20-100 ans. Alors, c'est sur cette base-là que désormais on fonctionne.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça, je comprends ça, sauf qu'évidemment en page 10 de votre document, il est clairement affirmé que la réglementation d'urbanisme de l'époque n'interdisait pas le remblayage des rives. Et de fait, de nombreuses superficies furent remblayées. Donc, on peut penser qu'il y a eu du remblayage de zones inondables avant la nouvelle cartographie.

1355 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, c'est tout à fait le cas.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on a une idée du pourcentage que ça représente?

1360 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, on n'a pas ce calcul-là et je ne pense pas qu'on en dispose également au Ministère, parce qu'on n'a pas pu identifier tous les remblais qui étaient...

1365 Bon, en 90, par exemple, une prise de photos aériennes établissait la nouvelle topographie du territoire de Laval, laquelle inclut tous les remblais non interdits entre 78 et cette date, mais on n'a pas pu avoir un compte rendu exact. C'est pour ça qu'on a décidé conventionnellement de faire une nouvelle désignation plutôt que de procéder à chaque fois à la pièce par dérogation.

1370 Il faut dire aussi que le Ministère, à l'époque, entre 85 et 89, comme il y avait non-conformité à l'époque avec la Politique de protection des rives de 87, la version 87, on avait refusé l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement. Alors donc, à partir de là, le point final a été donné, si vous voulez, dans ce dossier-là au niveau des zones inondables pour la confection de la carte, après cette entente-là, à partir de la carte de 95.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1380 Alors, si je comprends bien, la nouvelle base historique, c'est celle de 95. Dans ce sens-là, est-ce que la phrase de la page 11 du portrait régional s'applique avant ou après quand on dit que:

1385 «La Ville de Laval s'est conformée à la Politique sur la protection des rives, sauf en ce qui concerne le remblayage des plaines inondables 20-100 ans et la protection des petits cours d'eau présents sur l'île.»

À la page 11, premier paragraphe.

M. JEAN RIVET :

1390 Oui. Votre question est?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1395 Alors je répète. La base historique, comme monsieur Latulippe l'a expliqué, c'est 95.

M. JEAN RIVET :

95.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que cette phrase de conformité à la politique s'applique après 95 ou avant?

1405 **M. JEAN RIVET :**

Après.

1410 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est après 95.

1415 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Après. Alors pourquoi, si c'est après, il y a une exclusion concernant le remblayage des plaines d'inondation 20-100 ans?

1420 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Daniel Leblanc va répondre à la question.

1425 **M. DANIEL LEBLANC :**

C'est qu'à partir de 95, ils ont intégré la cartographie et la Ville de Laval a adopté un règlement qui s'inspire de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sauf que dans cette réglementation municipale là, on ne trouve pas de contraintes au niveau des remblais pour la zone 20-100 ans. Et également la politique prévoyait la protection de tous les cours d'eau et Ville de Laval n'a pas intégré tous les cours d'eau qui se trouvent sur son territoire, en tout cas l'indication réglementaire sur la gestion de ces cours d'eau là.

1430 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, il s'agit de deux exceptions qui m'apparaissent importantes. Du point de vue juridique, est-ce que c'est acceptable, monsieur Latulippe, que par règlement, la Ville de Laval décrète finalement qu'elle n'impose pas de contraintes pour le 20-100 ans et ne traite pas de la protection des petits cours d'eau présents sur l'île dans son règlement, qui est un règlement qui s'inspire, comme on vient de dire, de la Politique de protection des rives?

1440 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, quand vous posez la question légalement, il faut voir que la Convention Canada-Québec sur les zones inondables, tout comme un schéma d'aménagement, n'est pas opposable aux tiers. C'est une convention qui contraint d'abord les deux gouvernements à ne pas faire de l'ouvrage en zones inondables et qui impose, si vous voulez, une pression sur les municipalités qui, au-delà de ce qui est prescrit dans la Convention Canada-Québec sur les

1450 zones inondables, vont construire ou ne pas respecter les zones identifiées par la cartographie. Ce qui veut dire que, par exemple, au niveau de la sécurité financière des individus, ils vont avoir plus de difficulté à vendre leur propriété sachant qu'ils sont en zone inondable.

1455 Ce n'est pas une question légale, mais c'est une question plus difficile aussi pour le créancier hypothécaire de prêter, plus difficile au niveau de la Société centrale d'hypothèques et de logement de garantir un prêt. Alors, c'est une convention qui crée, si vous voulez, une certaine pression vis-à-vis des individus.

1460 1465 Que la Ville de Laval avait le pouvoir dans son règlement de gérer les remblais, évidemment comparé à la Convention Canada-Québec, il y a eu des remblayages en zones inondables à une certaine époque. La cartographie qui a été faite en 95 partait de photos aériennes de 90. Et entre le moment où l'adoption de la cartographie 95 s'est faite, évidemment, il y a eu d'autres remblayages qui ont été effectués et dont la cartographie n'a pas pu tenir compte.

1470 Alors donc, c'est sûr qu'au niveau de cet aspect-là, il y a eu des faiblesses avant 95. Mais à partir de cette date-là, on estime, avec la Ville de Laval, que la Politique de protection des rives est mieux gérée et que la cartographie, la base cartographique est celle de 95.

LE PRÉSIDENT :

1475 Mais revenant à la question de mon collègue, est-ce que la décision de protéger 0-20 ans par règlement, monsieur Lamarre, il y a donc un règlement de la Ville de Laval maintenant qui protège la zone 0-20 ans?

M. PIERRE LAMARRE :

1480 1485 C'est ce qu'on a dit, oui, c'est un règlement qui est géré par le Service d'urbanisme, donc sur lequel je n'ai pas tellement d'information.

LE PRÉSIDENT :

1480 Pouvez-vous me déposer ce règlement-là, s'il vous plaît? Vous pouvez me l'apporter demain, c'est bien sûr. Je comprends que vous ne l'ayez pas ce soir dans votre valise.

M. PIERRE LAMARRE :

1485 Non.

LE PRÉSIDENT :

1490 Ma question est donc la suivante: est-ce que c'est légal que la Ville de Laval réglemente 0-20 ans mais ne tienne pas compte de la zone 20-100 ans et des petits cours d'eau de son territoire?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1495 Il faut plus se situer dans une notion de conformité avec la Politique de protection des rives et de la Convention Canada-Québec en termes de légalité.

LE PRÉSIDENT :

1500 Oublions la légalité, parlez-moi de la conformité.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1505 Évidemment...

LE PRÉSIDENT :

1510 Je ne me battrai pas sur les mots. Je veux savoir si ça a du bon sens ou pas de bon sens de faire ça et quels sont les risques que ça implique.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1515 Bon, évidemment, la Ville de Laval comme ailleurs au Québec, il y a des constructions à 20-100 ans. La construction à 20-100 ans est gérée par les municipalités.

1520 Ce que la Convention Canada-Québec et le Comité fédéral-provincial sur les zones inondables gèrent par dérogation, par soustraction d'office, par radiation, c'est la zone 0-20 ans, la zone de crue donc de 0-20 ans. Celle de 20-100 ans, le principe est que c'est une zone inondable et qu'il n'y a pas de permis qui doit être octroyé dans cette zone-là. Maintenant, c'est du ressort de la Municipalité. Et on l'a vu, par exemple, de la même façon à Repentigny où des permis de construction ont pu être émis dans les zones 20-100 ans.

1525 La zone 20-100 ans, on peut y construire, parce que dans l'annexe E, je pense, de la Convention - on pourra vérifier - Canada-Québec sur les zones inondables, on peut construire en zone 20-100 dans la mesure où on est immunisé à la côte centenaire. Et on parle, dans cette portion de la convention, des différents aspects d'immunisation qui doivent être respectés.

Donc, je vous en donne un avant-goût, monsieur le président. C'est long, mais je vais finir par trouver.

1530

LE PRÉSIDENT :

Non, ce n'est pas nécessaire de me citer l'article dans ses termes exacts. Si vous me le dites, je prends votre parole là-dessus.

1535

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Il y a certaines normes d'immunisation particulières, je pourrai vous le trouver.

1540

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une réciprocité...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1545

Ah! oui, tiens, voilà. Alors:

«Qu'aucune ouverture, fenêtre, soupirail, porte d'accès de garage ne peut être atteinte par crue de récurrence 100 ans, qu'aucun plancher de rez-de-chaussée ne peut être atteint par la crue de récurrence 100 ans.»

1550

Enfin, etc. Alors, dans cette optique-là, si vous êtes immunisé à la cote centenaire, selon ces prescriptions-là, il n'y a pas de problème à obtenir un permis de construction et à construire en zone 20-100 ans. 20-100 ans. 0-20 ans, c'est aucune construction en zone 0-20. Voilà le principe.

1555

LE PRÉSIDENT :

Donc, 20-100 ans, si vous êtes sur pilotis, si vous êtes assez haut pour prévenir la chose.

1560

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

La construction sur pilotis est éminemment proscrite, à proscrire. Si vous êtes construit sur pilotis, monsieur le président, vous allez avoir des problèmes.

1565

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que la réciproque existe aussi, à savoir que si on se construit en zone inondable, on est aussi averti qu'il n'y a aucune subvention qui est donnée en cas d'inondation réelle?

1575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On vous a souligné, monsieur le président, dans une audience antérieure qu'en 93, le 1580 corpus législatif avait fait en sorte qu'on avait resserré cette construction en zone inondable en obligeant même l'intégration d'une cartographie officielle au schéma d'aménagement, l'article 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1585 Évidemment, se construire en zone inondable, c'est se construire en zone à risque. Et le principe ne peut se faire que si vous obtenez une dérogation spécifique des deux ministres de l'Environnement, fédéral et provincial, après une étude du comité de cartographie mis en place en vertu de la convention. Autrement, 0-20 ans, c'est impossible. 20-100 ans, comme je vous dis, c'est une gestion municipale et ce n'est pas nécessairement recommandable, mais c'est possible avec une immunisation adéquate.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Alors voilà, monsieur Caron, on n'a pas été capable d'établir la proportion de zones 1590 inondables qui ont été comblées, mais vous avez pu voir en même temps les démarches antérieures, postérieures et l'état actuel de la situation.

1595 **M. FRANÇOIS CARON :**

Merci beaucoup. Est-ce que vous me permettez une deuxième question?

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Absolument, vous avez bien droit à votre deuxième question, allez-y.

1605 **M. FRANÇOIS CARON :**

Merci beaucoup. J'aimerais, monsieur le président, savoir si des gens sur la Commission connaissent le nombre de terrains privés ou publics ou de tout type qui sont en bordure ou qui empiètent sur des zones inondables, en tout ou en partie, sur le bord des rivières qui entourent Laval? Et quelles sont les surfaces en hectares qu'ils occupent?

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez être sûr qu'il n'y a personne de la Commission qui sait ça, ça c'est garanti, mais on va vérifier. Là, on parle de terrains publics et privés?

1615 **M. FRANÇOIS CARON :**

Oui.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous parlez d'empiétement sur le cours d'eau?

1625 **M. FRANÇOIS CARON :**

Oui.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

On ne parle pas juste de zones inondables, ce qui est une autre chose. Mais là, on parle carrément d'empiétements dans le domaine hydrique.

1635 **M. FRANÇOIS CARON :**

Exact, c'est ça.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Est-ce que là-dessus, vous avez une donnée de l'artificialisation des rives et des empiétements sur les rives?

1645 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je ne pense pas que mes collègues de la région aient ça. Je pourrai leur laisser la parole au besoin. Mais je peux vous dire, monsieur le président, que d'abord la cartographie des zones inondables de Ville de Laval a été faite, une cartographie qu'on dit maison, c'est-à-dire que c'est la Ville qui a défrayé les coûts, en 95, de cette cartographie-là. Ayant cette cartographie-là, je présume qu'il est possible d'une façon mathématique de déterminer ces points-là, mais c'est une question d'application de la cartographie et de zonage municipal. Nous, on ne peut pas avoir ces données-là au Ministère.

M. JEAN RIVET :

1650 Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1655 Expliquez-moi, monsieur Latulippe, cette chose, la dernière phrase que vous avez dite. C'est que si quelqu'un embarque dans le domaine hydrique, il tombe bien sous votre juridiction et vous devez bien lui faire un bail ou lui faire une autorisation. On en a discuté longuement à propos du fleuve. Est-ce qu'à propos de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille Iles, on est dans un autre type de situation?

1660 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non, monsieur le président, mais il faut bien distinguer l'application foncière d'un empiétement sur le domaine hydrique public qui doit être régularisé en vertu de la Loi sur le régime des eaux par bail ou par vente.

1665 1670 Et un empiétement en rive par rapport à la Politique de protection des rives, laquelle est incluse, si vous voulez, dans la Convention Canada-Québec sur les zones inondables, ou l'inverse, la Politique de protection des rives, l'annexe A, c'est la Convention Canada-Québec sur les zones inondables, l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige la MRC, donc Ville de Laval est une MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'intégrer à son schéma d'aménagement et de déterminer la zone inondable, et donc de l'intégrer. Et forcément, elle doit s'autoconformer puisque c'est elle, la MRC, qui détermine le schéma et qui fait aussi ses règlements de zonage.

1675 1680 Alors donc, c'est elle qui va voir aux empiétements dans la rive par rapport à la Politique de protection des rives. À moins que cet empiétement soit fait par la Ville, par un commerce ou une industrie, en vertu de la Politique de protection des rives, certaines choses doivent se faire par certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Évidemment, la Ville ne peut pas se donner elle-même la permission de construire contrairement à la Politique de protection des rives, elle devra demander un certificat d'autorisation au Ministère.

1685 Mais ce que monsieur pose comme question, les empiétements sur la bande riveraine ou ces choses-là, ça relève de la Politique de protection des rives et ce n'est pas un empiétement nécessairement sur le domaine hydrique public. Si c'est le cas, à ce moment-là, une fois détecté, là ça nécessite une régularisation au niveau foncier, par bail ou par vente.

1690 Mais il y a aussi la problématique environnementale d'empiétement sur la bande riveraine. Et ça, ça relève pour chacun des propriétaires de la gestion municipale. À tel point qu'on a un article, qui est 165.2 de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme qui dit, lorsque le ministre considère que la Politique de protection des rives, que les rives, le littoral et les plaines

inondables ne sont pas suffisamment protégés, même si on respecte la Politique de protection des rives, dans des cas particuliers, il peut demander à la Municipalité de modifier son règlement pour ce faire. Et au-delà de ça, si tout ça n'est pas fait, il peut prendre action en vertu de l'article 227.1 de la loi.

1695

LE PRÉSIDENT :

Juste savoir. Dans une vie antérieure, j'ai vécu dans Ahuntsic alors, de temps en temps, il m'est arrivé de regarder de l'autre côté de la rivière des Prairies. Le type qui achète un terrain puis qui amène dix, quinze, vingt camions de remblai et qui avance tranquillement, c'est un empiétement ou bien donc c'est un empiétement sur la rive mais il n'embarque pas dans le domaine hydrique? C'est quoi la distinction juridique?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Si vous permettez, monsieur le président, les empiétements, ce sont de vieux empiétements. Si demain matin je mets un camion de remblai pour empiéter sur la rive, il ne s'agit pas de le régulariser, absolument pas. Il est en infraction en vertu de l'article 22 de la loi et la Direction régionale va entamer à partir d'une inspection jusqu'à une poursuite éventuellement. Alors là, on n'empiète pas, là, on dégrade l'environnement.

L'empiétement, c'est un vieil empiétement habituellement qui date de plus de trente ans, qui va faire en sorte qu'on n'est même pas capable souvent de retracer celui qui a fait le remblayage. Et là, à ce moment-là, c'est une régularisation et on parle de foncier.

1715

LE PRÉSIDENT :

Et là, il peut s'être installé sur une nouvelle rive qui a pris racine, etc.

1720

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Donc, ce sont de vieux empiétements. Mais si on est capable d'établir que cet empiétement-là s'est fait il y a quelques années, voire même dans l'année, ce n'est absolument pas un empiétement considéré en vertu de la Loi sur le régime hydrique, mais bien une dégradation faite dans l'eau sans certificat d'autorisation de l'article 22. Et là, à ce moment-là, la Direction régionale va prendre les procédures qui s'imposent.

LE PRÉSIDENT :

1730 Et si demain ou depuis un an, dans Ville Laval, s'il y a 100, 200, 300 cas de gens sur la rivière des Mille Iles ou sur la rivière des Prairies qui ont embarqué, quelle que soit la raison, de bonne foi ou de mauvaise foi, sur ce milieu-là, ça deviendrait un empiétement illégal?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1735 Ça deviendrait... tout dépend de l'époque. Souvenez-vous, sur la rivière Richelieu, par exemple, on avait...

LE PRÉSIDENT :

1740 Je vous parle d'une époque récente. Je vous parle de moins d'un an.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1745 Non, non, moins d'un an, ça ne peut pas être régularisé par l'empiétement, à moins qu'on nous démontre qu'il y aurait une catastrophe environnementale, que ça causerait de refaire le lit de la rivière à partir de ça. Mais en principe, 100 personnes qui ont remblayé une après l'autre comme ça, bien, ça se voit et puis il y a des procédures qui peuvent être prises.

1750 Quand on parle de remblayage, il faut faire attention. En zones inondables, à Ville de Laval, antérieurement au schéma d'aménagement, s'il était possible en vertu du règlement de faire un remblayage dans l'eau, ça pouvait se faire à une certaine époque et on part de ce qui a été fait. On a même une clause qui parle de consolidation dans la convention actuelle.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

1760 C'est pour ça que je n'utilisais pas le terme «remblayage», parce qu'il y a des terres basses. Si vous allez à Ville Laval, ce qu'on appelait autrefois Le Marigaud qui est aujourd'hui comblé, voici une terre basse qui a été inondée. Il y avait un petit bras de rivière qui était là autrefois, mais ça maintenant c'est comblé.

1765 Mais là, je parle vraiment des rives, c'est pour ça que je n'utilisais pas uniquement «zones inondables». Mais je voulais savoir le statut de l'intervention et quand est-ce que c'était un empiétement réel, quand est-ce que ça s'appliquait juste à la Politique de protection des rives. Et là, j'essayais de savoir lequel était lequel dans chaque cas.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1770 Le principe, c'est l'âge, disons, du remblayage. Et l'article 22 peut permettre un remblayage, finalement. Dans un cas, une fois étudié par la Direction régionale, on peut autoriser sous toutes les réserves un remblayage. Mais en principe, si vous remblayez sans certificat, au départ vous êtes en infraction. Et vous n'avez pas obtenu le certificat, alors on devra voire même vous faire remettre en état la situation antérieure.

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur Caron?

M. FRANÇOIS CARON :

1780 Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Merci aux personnes-ressources aussi.

LE PRÉSIDENT :

1785 C'est gentil à vous.

M. FRANÇOIS CARON :

1790 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1795 Merci bien. Alors, on fait une petite pause santé de dix minutes. On revient avec monsieur Daniel Vanier.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1805 Monsieur Latulippe ou monsieur Rivet, pouvez-vous me dire s'il y a eu des avis d'infraction à l'égard des empiétements ou des remblais sur le territoire de Ville Laval de la part du ministère de l'Environnement? Avez-vous un certain nombre de poursuites qui ont été engagées par rapport à des infractions majeures?

M. JEAN RIVET :

1810 Depuis quelle période environ? Nous avons quelques données que je pourrais vous donner demain.

LE PRÉSIDENT :

1815 Oui?

M. JEAN RIVET :

1820 Mais il faudrait savoir jusqu'où on remonte.

LE PRÉSIDENT :

1825 Oui, je vous comprends. Vous ne pouvez pas remonter...

M. JEAN RIVET :

1830 Des avis d'infraction, je peux vous confirmer qu'il y en a eu. Des poursuites, il faudrait vérifier.

LE PRÉSIDENT :

1835 Sur les zones inondables et empiétements?

M. JEAN RIVET :

1835 Surtout remblaiement.

LE PRÉSIDENT :

1840 Oui. Est-ce qu'il y en a eu depuis 95?

M. JEAN RIVET :

1845 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1845 Si vous pouviez me donner la liste depuis 95 d'infractions.

1850 **M. DANIEL LEBLANC :**

Excusez, monsieur le président. Pour préciser votre question, est-ce que c'est du remblai dans la zone inondable et des remblais dans la rive et les cours d'eau?

1855 **LE PRÉSIDENT :**

La question ayant été posée sur les deux objets, si je l'avais sur les deux objets, ça serait fort éclairant. Mais vous me dites à vue de nez qu'il y en a.

1860 **M. JEAN RIVET :**

Quelques-uns, au moins.

LE PRÉSIDENT :

1865 Quelques-uns, d'accord.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1870 On va vérifier de façon complète et puis on va vous revenir là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1875 Non, non, mais c'est très important parce que parfois les gens pensent qu'il y a rien eu de fait. Alors s'il y a eu quelque chose de fait, c'est important de le savoir.

M. JEAN RIVET :

1880 Il y a eu des avis d'infraction et il y a eu des signalements officiels à la Ville de Laval également.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1885 **M. JEAN RIVET :**

Qu'on vous inclura.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. L'intervenant précédent, monsieur Caron, avait demandé des questions très précises par rapport au pourcentage. Je dois comprendre que dans l'état actuel de votre science, vous n'êtes pas capable, ça, de nous donner ces informations-là.

1895 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ce n'est pas tellement dans l'état actuel de notre science, mais disons que cette information-là, ce soir, on ne l'a pas. Il y aurait certainement une possibilité, avec des calculs mathématiques, des anciennes cartes, de prendre tous les documents depuis la mise en place de la cartographie, déterminer tout ça, ça serait déterminable. Maintenant, c'est un travail démentiel, vous vous en doutez, surtout qu'au niveau de la rive, encore là je ressouline que c'est d'application municipale et que la Politique de protection des rives, qui exige des certificats d'autorisation ou des permis de la municipalité pour construire en zone inondable, il y a une portion qui relève de la municipalité.

1910 Alors, habituellement ce qui se passe, et on a eu des cas où la Direction régionale, et on était dans une région la semaine dernière, dans Lanaudière, où il y a eu un empiétement, par exemple, de la Ville de Mirabel de 5 000 mètres cubes, je pense, de remblayage en zone inondable et on a fait, par ordonnance, on a réglé hors Cour et on a obligé la remise en état de ça par le biais de l'article 227.1. Mais cet article-là, je vous l'ai déjà souligné, monsieur le président, c'est un article qui permet au ministre de l'Environnement d'intervenir. Mais au premier chef, les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme font que c'est la municipalité qui doit d'abord faire ce job-là et s'il n'est pas fait, le Ministère en bout de ligne peut intervenir.

1920 Vous vous doutez que dans l'entièreté des municipalités qui sont visées par des zones inondables, il est difficile pour le Ministère d'agir en lieu et place tout le temps de la municipalité et de prendre les poursuites adéquates quand un individu ne respecte pas le règlement de zonage de la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

1925 Mais on comprend ça. Ce qui, par ailleurs, est important, c'est de savoir si de temps en temps le ministère de l'Environnement exerce une forme de surveillance et intervient. Parce que la perception n'est pas dans ce sens-là. Alors, s'il y en a eu des faits, il faut le savoir, il faut le préciser.

1930 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Le cas de la Ville de Mirabel en est un, qui est allé jusque devant les tribunaux pour un remblayage illégal par rapport au règlement de zonage, et comme la municipalité n'avait pas pris charge, nous avons exercé les pouvoirs de la loi, en lieu et place.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Rivet?

1940 **M. JEAN RIVET :**

Juste une précision sur la perception qui est exacte, qui existe, mais nous sommes dans une région fortement urbanisée qui a connu surtout entre il y a 30 ans et 10 ans une forte croissance, qui est gérée par un pouvoir municipal et on est dans une zone de protection de l'environnement avec plusieurs interfaces, avec le développement urbain et la gestion municipale. Donc, c'est difficile de suivre tous les petits gestes individuels et de petits groupes qui développent le territoire et qui construisent.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, mais dans ce domaine-là, comme dans d'autres, les attentes à l'égard du ministère de l'Environnement sont très considérables. Ça va?

Monsieur Vanier.

1955 **M. DANIEL VANIER :**

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir, madame la commissaire, bonsoir, monsieur le commissaire! Ça ne sera pas une première question, ça va être plutôt une mise au point sur une demande d'information que j'avais faite le 16 mars dernier exactement. J'avais posé une question au ministère de l'Environnement et au ministère de l'Agriculture à propos des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau municipaux en milieu agricole. J'aimerais savoir si le MAPAQ et le ministère de l'Environnement ont déposé des données suite à ma question?

1960 **LE PRÉSIDENT :**

À ma connaissance, oui, il me semble qu'on a eu les documents là-dessus, mais ça, on va revérifier sur les documents déposés. Semble-t-il que le ministère de l'Environnement l'a déposé.

1970 **M. DANIEL VANIÉR :**

J'ai pris connaissance, monsieur le président, de deux bilans par le ministère de l'Environnement, suite à l'application, au fait que ces cours d'eau-là, les travaux d'entretien et d'aménagement de ces cours d'eau-là sont soustraits de l'application du règlement d'évaluation environnementale, ils n'ont pas besoin de certificat d'autorisation, ça, j'ai pris connaissance de ça, dans la documentation. Mais de la part du ministère de l'Agriculture, je n'ai pas vu aucune statistique que j'avais demandée.

J'avais demandé exactement, je voulais connaître le nombre total de kilomètres linéaires et le nombre de cours d'eau qui avaient été touchés par des travaux d'artificialisation des cours d'eau, le 16 mars dernier. Et on avait déjà un chiffre dans le bilan de l'Environnement de 92, ça montait à environ 40 000 kilomètres. En passant, c'est la circonférence de la terre à l'Équateur.

Donc, moi, je voudrais savoir si ces chiffres-là se tiennent et je voudrais savoir, avec les nouveaux développements, qu'est-ce qui s'est passé avec ça.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

On va revérifier auprès du MAPAQ. Représentant du MAPAQ, s'il vous plaît.

1990 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Monsieur le président, effectivement, le ministère de l'Agriculture est intervenu pour le compte des corporations municipales jusque dans les années 92, 93 pour des travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau municipaux, à une époque où il était primordial pour le développement de l'agriculture puis de l'agroalimentaire régional de favoriser l'égouttement des sols au Québec. Et même, à ce moment-là, on intervenait au nom et pour le compte des corporations municipales qui ont la juridiction complète sur les cours d'eau en milieu agricole.

2000 À ma souvenance, il y a déjà eu quelques articles dans *Le Devoir* qui faisaient un bilan du nombre de cours d'eau qui avaient été artificialisés durant ces époques-là.

2005 Depuis 92, on est plutôt en retrait du dossier en laissant l'entièr responsabilité de l'aménagement aux municipalités, en fonction des règlements du ministère de l'Environnement. De l'entretien. Monsieur parle d'entretien, on ne parle pas de confection ou de réaménagement de nouveaux cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2010 Mais la question qu'il a posée au Ministère demeure. C'est combien, ces résultats-là? Il ne suffit pas de renvoyer aux articles du Devoir, puisqu'il faut justement fonder ou justifier les réponses qu'on a. Alors on ne peut pas se...

M. MARCEL TREMBLAY :

2015 Monsieur le président, peut-être que dans certains bilans des années 90, 92, on pourrait retrouver ce nombre de kilomètres de cours d'eau qui ont été creusés, mais j'ai aucun chiffre en tête présentement.

LE PRÉSIDENT :

2020 Alors, vous pouvez vérifier, s'il vous plaît?

M. MARCEL TREMBLAY :

2025 Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2030 Monsieur Vanier?

M. DANIEL VANIER :

2035 Monsieur le président, demain, je vais vous déposer six tableaux avec les chiffres des 50 dernières années. J'ai trouvé ces chiffres-là à partir des rapports annuels du ministère de l'Agriculture et j'ai fait moi-même la compilation. Donc, ces chiffres-là existent.

2040 À chaque année, le Service du drainage ou, à un moment donné, c'était le programme Sol Plus, ou c'était un programme d'aménagement hydroagricole, dépendant des années comment qu'ils appelaient la Direction, ils publiaient dans le rapport annuel des chiffres à ce sujet-là. Et il me manque juste quelques années, parce que la collection des rapports annuels du Ministère à côté à l'UQAM, il manque quelques années, malheureusement. Mais j'ai en tout peut-être 44 années, au moins une quarantaine d'années de statistiques et je vais vous déposer ça dans le nombre de copies que vous avez besoin demain, à la Commission.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vanier, là, vous devriez les vendre au ministère de l'Agriculture, ces informations-là.

2050 **M. DANIEL VANIER :**

J'ai pas envie d'être corrompu. C'est que quand j'ai vu -- monsieur le président, si j'ai fait cette démarche-là, c'est pas pour être malfaisant. C'est que quand j'ai posé la question le 16 mars dernier, je m'attendais dans deux, trois semaines, d'avoir la réponse au bout d'un mois. Quand j'ai regardé par le site Internet, votre site Internet - qui est d'ailleurs bien fait - j'ai regardé la liste des documents, puis je regardais, puis je dis, bon, la réponse n'arrive pas, la réponse n'arrive pas, mais j'avais eu les documents du ministère de l'Environnement, ça, j'étais satisfait. Bon, j'ai dit, bon, à ce moment-là, je vais regarder dans les rapports annuels. Et, par hasard, dans les rapports annuels, c'était indiqué. Alors là, j'ai commencé à compiler ça.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous sûr, par ailleurs, de l'interprétation que vous allez donner aux rapports annuels? Est-ce qu'ils sont cumulatifs?

2065 **M. DANIEL VANIER :**

C'est cumulatif. C'est ça le problème. C'est que probablement qu'il y a plusieurs cours d'eau qui ont été creusés à plusieurs reprises. C'est pour ça que ça donne un nombre si élevé. Ça dépasse le 50 000 kilomètres.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

Alors ça, c'est formidable. Vous allez me l'apporter, vous allez me le déposer et si c'est pas vrai, vous allez voir le ministère de l'Agriculture qui va se dépêcher à en apporter un autre document.

2080 **M. DANIEL VANIER :**

Ça me fera plaisir de voir leur réponse, mais je suis presque sûr qu'au Québec, il y a quelques milliers de kilomètres de rivières qui ont été artificialisées par les travaux de réaménagement et d'entretien.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez suivi l'audience sur l'Internet, vous avez dû aussi vous apercevoir que cette question, nous l'avons posée de manière systématique au ministère des Ressources naturelles pour savoir le drainage en milieu forestier. Et vous avez dû vous apercevoir qu'à un moment donné, on a eu des chiffres dans une région et deux, trois jours après, les corrections disant: «Non, non, non, ces chiffres-là ne sont pas bons, voici les vrais chiffres.» Alors

surveillez ça aussi parce qu'il commence à y avoir du drainage en milieu forestier, tant dans le milieu de la forêt publique que de la forêt privée. Et il y a aussi des subventions à cette fin.

Et le Ministère nous a déposé des données là-dessus, des données statistiques sur l'ensemble, ce document-là s'appelle «SURF-128». «SURF», ça veut dire «eaux de surface» dans notre classification, 128. Le document, c'est: «Ministère des Ressources naturelles, nombre de kilomètres de cours d'eau reprofilés par les activités forestières au Québec dans les forêts publiques et privées.» C'est un document d'une page. Ça va? Posez votre question, monsieur Vanier. Excusez. Monsieur de l'agriculture veut parler.

M. MARCEL TREMBLAY :

Monsieur le président, peut-être un complément. Parce que vous savez que le Ministère, comme monsieur dit, a été des décennies à intervenir dans les cours d'eau municipaux. C'est un travail de moine d'essayer de retracer les 40 années que le Ministère a travaillé pour le compte des corporations dans les municipalités. Il faudrait peut-être me dire l'époque, à partir de quelle date. Et comme monsieur dit, effectivement dans les bilans annuels, cette compilation-là, elle n'a pas été faite comme tel au Ministère. Il va falloir me taper les rapports annuels de je ne sais pas combien d'époques.

Et, comme monsieur dit, des cours d'eau qui sont reprofilés, ont été reprofilés dans ces années-là aux environs entre 10 et 15 ans, dépendamment des situations. Ça fait que le nombre de kilomètres de cours d'eau comme tel, je ne pense pas que c'est une donnée qu'on puisse retrouver facilement, sauf que le bilan annuel disait le nombre de kilomètres de cours d'eau creusés à chaque année, nettoyés à chaque année par le Ministère pour le compte des corporations. Ça me prendrait un peu plus de précision sur la demande.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que devant cette audience, les chiffres non contestés se sont situés, en général, entre 25 000 kilomètres et 40 000 kilomètres. Ça a été l'ordre de grandeur dans lequel on a joué. Personne a contredit ça d'une manière formelle. Par ailleurs, peu de gens ont apporté une démonstration rigoureuse de l'exactitude et, entre 25 et 40, il y a quand même encore un 40 % de différence.

Là, monsieur Vanier va nous arriver avec une compilation. Est-ce que c'est indispensable à la Commission de savoir si c'est 30 ou 35? Je ne sais pas si, pour la Commission, c'est une information qui est indispensable. Ce qui est indispensable pour la Commission, c'est de savoir si l'ordre de grandeur est globalement validé ou la fourchette dans laquelle on est, et c'est amplement suffisant pour être capable de saisir l'impact du milieu agricole sur le milieu hydrique et sur les composantes du milieu hydrique.

2135 Maintenant, pour l'instant, si on doit redéfinir notre question d'une manière plus rigoureuse, je vous la redéfinirai après avoir consulté mes collègues là-dessus. Ça va? Merci.

M. DANIEL VANIER :

2140 Monsieur le président, je voudrais ajouter une nouvelle information aussi pour le dossier. Il existe un répertoire cartographique au ministère de l'Agriculture des MRC pour les travaux d'entretien et les travaux de drainage souterrain qu'il y a eus durant ces années-là. C'est un répertoire cartographique qui a été fait par un monsieur Conrad Beaumont, si je ne me trompe pas, et ça date de 1985. J'ai pu retracer ce document-là par la Bibliothèque nationale. Sauf que c'est un document de travail que j'ai vu. Les cartes, c'était une reproduction un peu de mauvaise qualité. On avait même de la misère à distinguer un peu pour certaines cartes les noms des 2145 cours d'eau et on avait pour chaque cours d'eau un numéro de dossier. Donc, au Ministère, il y a probablement des classeurs avec des dossiers pour chaque cours d'eau où il y a eu des travaux. Probablement qu'il y a des fiches pour chaque cours d'eau qui a eu des travaux.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je n'en doute pas, monsieur Vanier, mais en quoi l'étude de détails est une information indispensable pour la Commission pour porter un jugement sur une politique de l'eau. Au plan de la recherche, je n'ai aucun doute de l'intérêt considérable d'une chose comme celle-là ou d'une étude plus spécialisée. Pour le bien de la Commission, la démonstration est moins 2155 facile à faire.

M. DANIEL VANIER :

2160 Ils verront mes chiffres demain, puis ils jugeront, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2165 **M. DANIEL VANIER :**

2170 Le problème, c'est de savoir le rythme qu'ils ont fait des travaux d'entretien. À ce moment-là, on sait qu'en moyenne, ils reviennent deux, trois fois durant 50 ans faire l'entretien, on peut déduire à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est-à-dire qu'ils nous disent maintenant qu'eux autres ne reviennent plus et que c'est les municipalités qui reviennent.

2175

M. DANIEL VANIER :

C'est ça. O.K.

2180

LE PRÉSIDENT :

2185

Correct? Et là-dessus, il y a eu un échange fort intéressant dans la Beauce sur les nouvelles techniques, et c'est revenu dans la région de l'Estrie, sur les nouvelles techniques d'entretien par ce qu'on appelle la technique du tiers inférieur, qui commence à être appliquée par le ministère des Transports et qui est une nouvelle manière d'intervenir dans les fossés, qui s'avère prometteuse de ce côté-là. Et je vous renvoie aux échanges antérieurs qu'on a eus dans l'audience là-dessus. Et qui ne détruit pas la revégétation qui est faite dans les fossés, qui va chercher seulement le tiers inférieur du fossé.

2190

M. DANIEL VANIER :

Monsieur le président, dans le cadre des travaux de la Commission, vous parlez bien sûr de la gestion des écosystèmes aquatiques. Même si ce n'est pas clairement indiqué dans le document de consultation, je pense que c'est un sujet qui est important.

2195

Moi, mes questions qui s'adressent sur les cours d'eau municipaux, c'est sur cet aspect-là. Parce qu'on se rend compte que ces cours d'eau municipaux-là, on est obligé de les entretenir souvent, de revenir souvent les entretenir et qu'il y a une érosion qui se fait des sols, les talus ne sont pas stables souvent. Ça, c'est même reconnu dans le document du ministère de l'Environnement qui a été déposé. Il y a plein d'éléments qui font en sorte que...

2200

Et on sait que ces particules de sols-là, souvent les engrains chimiques vont être déposés directement, rejetés... bien, pas directement, mais en tout cas, il y a un genre d'absorption qui se fait au niveau des particules de sols, au niveau des engrains chimiques et aussi des pesticides, et souvent ça contamine ces cours d'eau-là, et on arrive avec des résultats que souvent on assiste à ce qu'il n'y a plus de faune aquatique dans ces cours d'eau-là, et que ces cours d'eau-là sont presque artificialisés. Donc, c'est pour ça que je vais revenir avec une série de questions sur ces aspects-là.

2210

LE PRÉSIDENT :

2215

Et c'est tout à fait légitime. Et monsieur Primeau, entre autres, du ministère de l'Environnement, a donné les quantités assez considérables d'érosion, donc de sédiments qui s'en vont dans les rivières et, de mémoire, on a parlé -- est-ce que c'est pour la Yamaska de 300 000 tonnes par année? Dans la Yamaska, on a parlé d'une érosion de 300 000 tonnes par année. Et ça, vous allez trouver ça dans les transcriptions d'audience pour la Montérégie.

M. DANIEL VANIER :

2220 Je vais passer à ma première question qui touche cet aspect-là.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2225

M. DANIEL VANIER :

2230 Si on prend, par exemple, le bassin de la rivière Richelieu et celui de la rivière Châteauguay, je prends ces deux bassins-là qui sont fortement en région agricole, c'est quoi le pourcentage de chaque bassin versant qui a été artificialisé par les différents programmes du MAPAQ? Est-ce que c'est, admettons, 85 % des cours d'eau qui ont été touchés par ces programmes-là où il y a eu des travaux d'entretien et de réaménagement hydroagricole ou c'est 75 %, 60 %, 50 %, puis 25 %?

2235 Ça fait que si je prends cette région-là, monsieur le président, c'est pour faire un peu un exemple, pour servir dans mon mémoire. C'est de savoir un petit peu, se donner une idée. Puis la Montérégie, je pense que c'est la région qui a été la plus touchée par ces travaux-là. Donc j'aimerais avoir cette évaluation pour le nombre de cours d'eau et aussi avoir cette évaluation en termes de longueur linéaire. Parce que ça peut varier. On peut toucher peut-être 2240 80 % des cours d'eau, mais il y a peut-être juste 50 % en termes de longueur linéaire, parce qu'ils n'ont pas fait les travaux sur toute la longueur des cours d'eau.

2245 Donc je le sais bien, j'aurai peut-être pas ma réponse ce soir du ministère de l'Agriculture parce que c'est une grosse question, mais j'aimerais ça avoir au moins une réponse écrite à cette question-là, monsieur le président, si c'est possible.

LE PRÉSIDENT :

2250 On va d'abord vérifier. Je pense que le ministère de l'Environnement aussi a des données là-dessus. Est-ce qu'on pourrait prendre une rivière en particulier? Vous m'en demandez deux.

M. DANIEL VANIER :

2255 Le bassin versant de la rivière Richelieu et le bassin versant de la rivière Châteauguay.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne voulez pas en choisir une des deux. Vous voulez les deux.

2265 **M. DANIEL VANIER :**

Elles sont les deux importantes.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que la Yamaska ne l'est pas moins, non plus, mais vous allez être obligé de demander la Yamaska-Nord, la Yamaska-Sud.

2275 **M. DANIEL VANIER :**

Ah! si vous voulez les rajouter à ma question, ça va me faire plaisir, monsieur le président.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur du MAPAQ, s'il vous plaît.

2285 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Au cours des 40 dernières années, lorsqu'on parle des régions agricoles, tous ces cours d'eau-là en milieu agricole ont été reprofilés. Je ne sais pas si le nombre, qu'est-ce que ça peut apporter comme information parce que tous les cours d'eau en milieu agricole, on a passé d'une agriculture rurale à une agriculture intensive et ces cours d'eau-là ont été reprofilés pour permettre l'égouttement des terres. Autant dans le bassin du Richelieu que dans le bassin de la Châteauguay, c'était tous des cours d'eau où l'agriculture était intensive et fortement développée. Ça fait que ces cours d'eau-là ont été refaits au cours des années.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Donc dans la partie proprement agricole, on peut dire que tous les cours d'eau...

2295 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Bien, à 80 ou 75 %. Dans la plaine de Montréal, les cours d'eau ont été reprofilés au cours des 40 dernières ou 50 dernières années, parce que depuis des temps immémoriaux, le Ministère s'occupait du drainage agricole.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Moi, je pensais que ça l'avait été fait plus sur les tributaires que sur les rivières elles-mêmes.

2305 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Sur les rivières elles-mêmes, effectivement, on n'est pas intervenu. Mais sur tous les tributaires... je pensais que la question de monsieur était sur les tributaires qui se déversaient...

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Il est sur le bassin versant.

2315 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Et sur le bassin versant. Tous les tributaires qui se jettent dans la rivière Richelieu, ou à peu près tous, ont été reprofilés au cours des années. Mais je n'ai pas -- je vous dis ça par la connaissance du milieu parce que j'ai travaillé en Montérégie quelques années, mais je n'ai pas de statistiques ou de carte précise qui me dit que tel cours d'eau n'a pas été reprofilé.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, mais si vous nous dites que règle générale, dans le milieu proprement agricole...

2325 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Oui.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

... donc on ne parle pas du milieu forestier, on parle du milieu plus proprement agricole, tous les tributaires importants, par exemple, dans le Richelieu, ont été transformés et reprofilés.

2335 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Sauf les rivières importantes. Comme le Richelieu, on n'est jamais intervenu, ni la rivière Châteauguay, à ma connaissance, et d'autres rivières de cette nature-là qu'il y a dans ces bassins-là.

2345 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Tremblay, expliquez-nous donc un petit peu la raison d'être de ces travaux, qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui, puis est-ce qu'il y a eu une évaluation à posteriori de ces travaux-là.

2350 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Oui. Dans les années 70, l'intensification de l'agriculture a amené des cultures plus intensives sur les sols. On pense, entre autres, au maïs et à d'autres cultures plus industrielles. Et étant donné notre courte saison de végétation, il fallait procéder à l'égouttement des terres. Ça fait que les producteurs agricoles, sur le territoire, ont avec les municipalités - parce que les municipalités avait juridiction sur les cours d'eau - ont demandé des travaux d'égouttement, des travaux d'égouttement de surface par l'aménagement de cours d'eau municipaux et des travaux d'égouttement de surface au niveau des fermes, avec des techniques de nivellement et aussi des travaux de drainage souterrain, comme monsieur a abordé tantôt.

2360 Et les travaux d'égouttement de drainage souterrain, comme c'est installé dans le sol à un minimum de 1 mètre de profondeur, avec les pentes et tout ça, bien, ça a exigé, comme ça sort dans les cours d'eau agricoles, ça a exigé le reprofilage de ces cours d'eau-là pour permettre l'évacuation des eaux au printemps et lors de certaines pluies abondantes.

2365 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que c'était des techniques efficaces du point de vue d'agriculture?

2370 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Oui.

2375 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et ça a permis d'allonger la saison de quel ordre?

2380 **M. MARCEL TREMBLAY :**

Ça permet présentement d'aller... les semis sont faits à cette date-ci. C'est vrai qu'on a une saison exceptionnelle, mais ça a permis de rallonger la période au printemps. Je ne sais pas, dans les années 70, à quelle date exactement qu'on semait, mais sûrement de un trois semaines à un mois le printemps. Puis j'imagine qu'à l'automne aussi ça permet, pour les récoltes, de faire des récoltes dans des meilleures conditions de sols.

Donc, il y a moins de détérioration des structures de sols, parce que les sols sont mieux égouttés, sont plus secs, moins de compaction, des conditions plus favorables, autant pour la préservation et la conservation des ressources sols que pour permettre la culture.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais vous dites, finalement, ce qui exigeait le reprofilage des tributaires ou des petits cours d'eau, c'était l'installation des drains souterrains.

M. MARCEL TREMBLAY :

Deux raisons: l'égouttement de surface lors des pluies abondantes pour permettre l'écoulement naturel des eaux et aussi il y a eu un reprofilage entre 70 et 90 - parce que le drainage, ça a commencé dans les années 72, 73 - et un reprofilage pour permettre l'égouttement des drains souterrains. Mais, auparavant, c'était pour l'égouttement de surface.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et vous reliez ça à l'intensification de l'agriculture. Ça veut dire que l'agriculture dite traditionnelle n'avait pas ces besoins-là.

M. MARCEL TREMBLAY :

Bien, si on remonte, on parle d'une quarantaine d'années passées, aux années 50, bien, les techniques de production étaient différentes et il y a des cultures industrielles qui se sont implantées au Québec depuis ce temps-là. Je parle au maïs, au soya.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que ces travaux ont encore cours?

M. MARCEL TREMBLAY :

Je dirais, de façon globale, que les travaux de confection comme tels ont été réalisés. Ce qui se passe actuellement, c'est plutôt des travaux d'entretien où il y a un curage du fond du cours d'eau seulement, en essayant de préserver la végétation et les bandes herbacées qui peuvent exister le long des cours d'eau. D'ailleurs, dans les années 88, avant que le Ministère se retire, c'est des techniques qu'on avait mises en place pour reprofiler les cours d'eau de façon un peu plus sécuritaire que dans les années 50 ou 60.

LE PRÉSIDENT :

2425 Est-ce que votre Ministère là-dessus a fait des travaux sur l'érosion des terres agricoles? Est-ce que ces nouvelles pratiques d'évacuation de l'eau tôt au printemps amènent un phénomène important d'érosion et est-ce que vous avez fait des études sur l'érosion et sur ses correctifs?

2430 **M. MARCEL TREMBLAY :**

2435 On travaille très fort dans toutes les régions du Québec avec les producteurs à planter des nouvelles pratiques agricoles. Des nouvelles pratiques agricoles qui permettent de laisser des résidus à la surface du sol, 30 % de résidus à la surface du sol pour qu'au printemps et lors de précipitations abondantes, que le sol soit moins transportable facilement vers les cours d'eau, pour que les sols arables restent dans le champ parce que c'est la matière organique.

2440 On travaille aussi avec les producteurs à planter des rotations et, aussi, on travaille à amener les producteurs à adopter une bande riveraine. Et on travaille aussi à certains correctifs d'empierrement ou d'engazonnement des fossés. Les dernières années qu'on est intervenu, toutes ces nouvelles pratiques et techniques-là, c'est des choses qu'on vulgarise aux producteurs agricoles, et l'idée commence à faire son chemin, et il y a de plus en plus de producteurs qui adoptent ces nouvelles pratiques de conservation.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

2450 Parce que le danger, c'est le phénomène inverse, c'est-à-dire qu'on creuse, on draine, le drain amène de la terre, le fossé se comble, on recrée, on recrée encore plus creux et, là, on est pris dans une spirale qui va s'ajoutant. Alors, actuellement, vous êtes en train d'essayer d'élaborer des techniques contraires pour atténuer un peu ce phénomène d'érosion et de course.

M. MARCEL TREMBLAY :

2455 Oui. Oui, parce que la terre qui va dans les cours d'eau provient des sols et on pense qu'avec des nouvelles techniques comme le semis direct - le «semi direct», ça veut dire semer en laissant des résidus à la surface - ou des techniques de chisel, des techniques d'agriculture durable, et on a mis en place des clubs agroenvironnementaux et des clubs en phytoprotection justement pour amener les producteurs à faire ce changement de techniques-là. Et je vous dirais qu'au Québec, présentement, on doit être rendu à une soixantaine de clubs dans lesquels il doit y avoir 2 000 producteurs qui se sont engagés résolument vers la conservation des ressources, justement pour améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vanier, il faut savoir, par ailleurs, qu'il est venu dans la région de Rouyn-Noranda, un jeune agriculteur entreprenant qui nous a dit: «Quand est-ce que vous allez le faire le drainage agricole chez nous? Parce que nous autres, on a des bonnes terres et on voudrait aussi allonger notre saison.» Et ils nous ont demandé de faire le drainage chez eux. Alors, il faut juste savoir que les opinions sont partagées.

2470 **M. DANIEL VANIER :**

Sur ce point-là, j'aurais à dire, c'est que j'ai vu dans les données, il y a certaine année où le ministère de l'Agriculture, dans ses rapports annuels, était très éloquent. Il y avait beaucoup de données. Il nommait les noms des cours d'eau. Et en Abitibi, dans certains comtés, il y avait des travaux de ce genre-là qui se faisait aussi. Beaucoup moins qu'en Montérégie, qu'en Mauricie, Bois-Francs et également dans la région peut-être de la Yamaska aussi.

2480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est juste pour vous dire que les appréciations changent selon les circonstances.

2485 **M. DANIEL VANIER :**

Selon les endroits.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Selon les acteurs aussi.

M. DANIEL VANIER :

2495 Ma deuxième question, il y a des éléments qu'a répondus monsieur Tremblay, que je vais revenir, sur entre autres la question de l'agroenvironnement, tout ça, mais ma deuxième question s'adresserait au ministère de l'Environnement et s'il y a un représentant du ministère des Transports, mais je veux dire, la Direction Faune et Parc du Québec, je ne sais plus où ils sont. Je sais que c'est le ministère des Transports qui est leur patron, mais...

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, ils sont encore à l'Environnement.

2505 **M. DANIEL VANIÉ :**

Ils sont encore à l'Environnement? Bon, ils ne les ont pas encore déplacés. Peut-être qu'ils vont changer d'idée. Alors, quelle était et est maintenant la valeur écologique, l'importance de ces cours d'eau-là municipaux, tous les tributaires dont on a parlé de la rivière Richelieu ou de la Châteauguay, qui ont été, selon les propos de monsieur Tremblay, c'est presqu'entre 80 et 100 % qui ont été reprofilés, ces cours d'eau-là qui ont été touchés, c'est quoi la valeur écologique de ces cours d'eau-là?

2515 Parce que souvent, moi, je connais des gens qui habitent Sainte-Martine, qui m'ont dit: «Bon, bien, nous autres, avant, dans ce cours d'eau-là, dans ce petit ruisseau-là, il y avait de la truite, puis on allait pêcher là quand j'étais jeune, puis là, maintenant, il n'y a plus rien parce que c'est rendu presqu'un fossé agricole» dans ce temps-là, donc il n'y a plus grand-chose.

2520 Alors j'aimerais savoir c'est quoi la valeur écologique en termes de productivité écologique, en termes également de faune et d'habitat faunique. J'aimerais savoir une évaluation générale. Je ne veux pas savoir combien qu'il y avait d'habitats à cet endroit-là, mais je veux savoir c'est quoi la valeur écologique de ces tributaires-là. Ça a un rôle, ces cours d'eau-là, puis je voudrais savoir vraiment leur rôle. Si un biologiste voulait me répondre ou une autre personne voulait me répondre à ce point-là.

2525 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2530 Monsieur le président, il faudrait préciser la question parce que quand on parle depuis le début de drainage agricole, on parle de cours d'eau agricoles. Parce que l'artificialisation d'un cours d'eau, autrement qu'en drainage agricole, ça demande un C.A., ça demande un certificat d'autorisation.

2535 Donc, est-ce que la question concerne le drainage agricole dont l'entretien a été confié aux municipalités en 94, venant du MAPAQ, et actuellement, ce sont les municipalités qui ont charge d'entretenir ces cours d'eau-là. Et comme on vous l'a souligné, après les bilans 95 et 96, nous avons mis sur pied en 97, si ma mémoire est bonne, un comité, de concert avec l'UMRCQ, le MAM et le MAPAQ, pour encadrer ce travail-là que les municipalités font dans les cours d'eau et voir ce qui se fait.

2540 Alors, la question de monsieur sur l'entretien des cours d'eau, c'est en milieu agricole...

LE PRÉSIDENT :

2545 Tout à fait.

2545 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

... quelle est la valeur écologique et faunique de ça?

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait. Prenons-la à partir des deux questions, la question antérieure qu'il a posée sur les bassins Richelieu et Châteauguay. Au fond, prenons la partie qui a été reprofilée en secteur agricole. De ces choses-là, on a dit tantôt que tous les tributaires ont été, au fond, retravaillés et reprofilés. Il veut savoir la valeur écologique de ce que représente souvent la tête d'un bassin ou un milieu agricole à l'origine.

2555 Et, au fond, il faut savoir, est-ce que les fonctions écologiques de ces milieux-là ont été perdues ou est-ce qu'elles sont en train de se reconstruire, ou est-ce que ces pratiques-là sont des pertes nettes, sèches, ou est-ce qu'il y a un autre milieu qui est en train de se reconstruire, ou est-ce qu'on est capable d'évaluer la perte que ça représente.

2565 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Et il faut voir avec nos collègues de la Faune s'ils ont fait une évaluation de la valeur écologique et faunique de ces quelques milliers de kilomètres de drainage agricole. Et ça, on pourra vous répondre...

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle était la valeur de référence au fond. C'est pour ça qu'il ne faut pas le faire sur toutes les rivières du Québec. On a pris deux...

2575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Châteauguay et Richelieu. S'ils l'ont fait.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

... Châteauguay et Richelieu, sur lesquelles vous avez des études assez intéressantes qui sont en cours, si ma mémoire est bonne, sur la qualité de l'eau et l'état de la vie qu'il y a dedans. Alors il s'agit de voir, est-ce qu'il y a une évaluation écologique des cours d'eau pour être capable d'évaluer, comme on dit, leur productivité, la faune et les habitats, et de voir qu'est-ce qui a été perdu suite à l'intervention.

2585

2590 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

D'accord. Peut-être que monsieur Primeau pourrait donner quelques éléments d'information, mais la question doit être prise: est-ce qu'il y a eu une évaluation qui a été faite de ces cours d'eau en drainage agricole, au niveau faunique et au niveau écologique.

2595 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur le président, de notre côté, aux écosystèmes aquatiques, on ne s'est pas encore intéressé aux cours d'eau dont il a été question jusqu'à maintenant. On s'est contenté de travailler sur les cours d'eau principaux, c'est-à-dire le cours principal de la rivière Richelieu ainsi que les principaux tributaires. Même chose pour la rivière Châteauguay.

2600 On n'a pas fait de travaux en tant que tel au niveau de la diversité biologique et des types d'organismes vivant dans les fossés de drainage agricole, des choses comme ça. On n'est pas encore rendu là, monsieur le président, de notre côté. Peut-être au niveau des directions régionales comme, par exemple, la Montérégie, il y a peut-être des choses qui ont été faites par les équipes de biologistes en place, mais de notre côté, on n'a rien fait.

2605 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On va vérifier et on va vous revenir demain, monsieur le président.

2610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a un biologiste à Sherbrooke de la Direction régionale, Pierre... je ne me souviens pas de son deuxième nom.

2615 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Monsieur Demers, si je me rappelle bien.

2620 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pierre Demers. Il nous a expliqué que les petits cours d'eau, pas les cours d'eau créés à des fins agricoles, mais les petits tributaires étaient des milieux de fraîcheur, donc de reproduction riches et intéressants au plan faunique. Est-ce que c'est votre appréciation?

2625 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Je suis tout à fait d'accord avec l'avis de monsieur Demers de ce côté-là. Mais comme je vous disais tantôt, nous, dans nos protocoles d'échantillonnage, on s'intéressait surtout aux

grands écosystèmes pluviaux, c'est-à-dire les rivières principales et leurs principaux tributaires. Ce qui s'explique par la raison suivante.

2630

C'est qu'on avait des mandats très clairs pour suivre les impacts des travaux d'assainissement. Et ce qu'on devait voir, c'était les niveaux de récupération dans les cours d'eau principaux. Et pour ce qui est des cours d'eau d'ordre secondaire, comme les petits tributaires, des choses comme ça, habituellement c'était des études qui étaient sous la responsabilité du volet faune.

2635

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2640

Alors le principe général, c'est que ce sont des cours d'eau qui ont une grande valeur au plan de la vie aquatique - je pense qu'on peut dire ça sans se tromper - mais qu'il n'y a pas d'évaluation pour les cours d'eau dont on parle. Il y a des évaluations pour certains cours d'eau qui sont des initiatives, comme celle que Pierre Demers nous avait présentée à Sherbrooke, et son témoignage est consigné dans les transcriptions.

2645

M. DANIEL VANIER :

2650

Monsieur le président, je ne demandais pas des études précises ou des évaluations précises. Ma question est plus d'ordre général. C'est la valeur écologique. C'est des éléments qu'on peut retrouver dans certains bouquins. Dernièrement, j'ai lu dans Pierre Chevalier un livre qui disait que, bon, le fait que ces cours d'eau-là ait été réaménagés à des fins agricoles, qu'il y avait des problèmes de turbidité. Parce qu'à un moment donné, il vient de l'érosion, puis là, veut, veut pas, ça fait des changements dans les populations de poisson. À ce moment-là, on passe d'une autre espèce à une autre espèce. Mais ça, je voulais vérifier ces éléments-là, tu sais.

2655

Il y a des éléments, je pense, qui sont importants, la valeur écologique, mais je voulais avoir une réponse de la part d'un expert du ministère de l'Environnement ou de Faune et Parc Québec qui aurait observé, pas nécessairement sur le terrain, mais qui aurait lu des choses disant: «Bon, bien, écoutez, le réaménagement de ces cours d'eau-là, ça affecte la vie aquatique de telle manière, telle manière, telle manière. Ça peut affecter de telle manière, telle manière, telle manière.» C'est cet élément-là que je voulais avoir par ma question et, là, je vois que même le ministère de l'Environnement ne sait pas quoi me répondre sur les tributaires de cours d'eau là, je commence à être...

2660

LE PRÉSIDENT :

2670

C'est-à-dire, entendons-nous. Non, non. On peut la reposer d'une manière théorique, mais là, vous allez vous faire répondre ce qu'il y a dans la littérature écologique générale. Mais vous n'aurez pas de réponse spécifique sur un milieu observé. Je peux bien demander à un écologiste du Ministère de me répondre quel est l'effet, la transformation d'un cours d'eau quand

on change, quand on intervient et qu'on transforme ses rives. Ils vont vous dire qu'il y a une succession végétale, qu'il y a une succession faunique. Je veux dire, ça, je ne serais pas surpris de ça. Si c'est ça que vous voulez, on va le demander.

2675 **M. DANIEL VANIER :**

C'est parce que moi, c'est l'importance. C'est avant qu'il se passe cette transformation-là, c'était quoi la valeur de ces milieux-là. Est-ce que ces milieux-là étaient riches? Est-ce qu'il y avait, bon, plusieurs espèces aquatiques, à ce moment-là? Et, après, bon, est-ce qu'on a noté une dégradation ou est-ce que ça revient?

Tantôt, vous aviez très bien posé la question, monsieur le président. Vous aviez parlé de perte. Vous vouliez savoir avant c'était quoi la valeur et, après ça, est-ce qu'il y a des pertes qu'on ne peut plus récupérer.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que si on le pose en termes de processus général, je pense que et vous, et moi, on peut dire à peu près ce que dirait le ministère de l'Environnement, on le sait, c'est dans la littérature. C'est quand on arrive à le demander, il faut le demander d'une manière précise sur un plan en disant: «Avez-vous étudié tel cours d'eau ou tel segment de rivière?» Et le problème qu'ils vont toujours avoir, ils vont dire: «Monsieur le président, on n'est pas sûr de savoir l'état de référence auquel vous renvoyez. Est-ce l'état de 1940? Est-ce celui de 1910? Celui de 1970? Et quelles sont maintenant les observations qu'on fait sur ce terrain-là par rapport à une chose de référence.»

C'est pour ça que j'essayais de voir s'il y a des formes de monographie au ministère de l'Environnement qui nous prendrait des études comparatives avant tel type d'intervention puis après tel type d'intervention. S'ils sont en train de le faire sur les rivières dont on a parlé, Richelieu, Châteauguay, Yamaska, ils le vérifient par rapport au programme d'assainissement en milieu urbain. Là, ils essaient de comparer le comportement de la rivière, maintenant que les usines municipales marchent, par rapport à ce que c'était avant.

2705 On va reposer la question: est-ce que vous avez des formes de monographie qui nous permettraient de voir la transformation d'un cours d'eau en milieu rural, par exemple, dans les 30 dernières années?

M. JEAN RIVET :

2710 C'est ce que nous allons vérifier. Et je me permets de rappeler, les gens qui sont ici travaillent en milieu urbain où les cours d'eau agricoles sont très peu nombreux, c'est pour ça qu'on ne peut pas répondre et qu'on préfère se référer soit aux experts de la Montérégie, soit aux experts du secteur Faune et Parc, qui relève encore administrativement du ministère de

2715 l'Environnement et qui ne relève pas du ministère des Transports, mais dont le ministre responsable est aussi ministre des Transports. Précision.

LE PRÉSIDENT :

2720 C'est correct. Ça va?

M. DANIEL VANIER :

O.K. On va attendre leur réponse.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2730 Monsieur Alain Dessureault, s'il vous plaît.

M. ALAIN DESSUREAULT :

2735 Bonsoir, tout le monde! Mon premier point que je vais faire, j'ai deux questions, mais en premier j'ai une invitation à faire à la Commission. Moi, je suis vice-président d'Éconature de Laval. Vous êtes les bienvenus sur la rivière des Mille Iles, si vous voulez visiter la rivière, on a une embarcation, un gros ponton que, si jamais vous voulez venir, vous êtes les bienvenus, puis on peut vous faire faire une petite visite de la rivière, vous montrer sa personnalité.

2740 Alors mes questions, c'est au niveau du calendrier. Qu'est-ce qui est prévu au niveau déposition de la rivière des Mille Iles, au sens, bon, traitement des eaux usées, puis s'il y a des choses qui sont pour l'amélioration de la qualité de l'eau, globalement au niveau de la rivière, en amont jusqu'en aval, jusqu'à Lachenaie, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2745 On parle de la rivière des Mille Iles.

M. ALAIN DESSUREAULT :

2750 Oui, je parle de la rivière des Mille Iles.

LE PRÉSIDENT :

Éconature, c'est sur la rivière des Mille Iles aussi que vous êtes?

2755 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Oui, c'est sur la rivière des Mille Iles. C'est le parc de la rivière des Mille Iles.

LE PRÉSIDENT :

2760

Je ne vous donne pas de réponse sur l'invitation, mais on la reçoit. On verra après.

Oui?

M. JEAN RIVET :

2765

Effectivement, je vais passer la parole à monsieur Brouillette qui va expliquer ce qui suit normalement après la mise en place, la mise en fonctionnement des usines. Est-ce que vous étiez présent lorsqu'on a fait la présentation? Quand on a parlé de l'entrée en fonction?

2770

M. ALAIN DESSUREAULT :

Oui.

M. JEAN RIVET :

2775

Oui, d'accord.

M. DENIS BROUILLETTE :

2780

Monsieur le président, la rivière des Mille Iles est essentiellement -- la source principale de contamination des eaux de la rivière des Mille Iles, ce sont des rejets urbains, essentiellement les eaux usées non traitées municipales. Nous avons fait, à la Direction, un bilan de la qualité de l'eau avant assainissement, qui montrait que les principaux problèmes de qualité de l'eau avaient trait aux concentrations excessives en phosphore, qui favorise la prolifération de plantes aquatiques et d'algues. Et aussi, une contamination bactériologique qui compromettait sérieusement les usages multiples qu'on retrouve dans la rivière des Mille Iles.

2785

Donc on a vu tantôt, les discussions, les travaux d'assainissement devraient être complétés d'ici la fin de l'année...

2790

LE PRÉSIDENT :

On peut les identifier?

2795 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Du côté de Laval, il y a des travaux d'assainissement qui ont déjà été faits il y a plusieurs années. Les gens, peut-être, du ministère des Affaires municipales pourraient donner des dates plus exactes. Ce qu'il faut retenir, c'est que la station d'épuration d'Auteuil et Sainte-Rose est en marche depuis quelques années, et Fabreville la même chose. Et cet été, les travaux d'assainissement vont être complétés par la mise en place d'un système de désinfection des eaux.

Et du côté de la rive nord, les trois stations sont mentionnées dans le portrait régional, Sainte-Thérèse, Blainville, dont la station est en rodage actuellement, des étangs aérés. La même chose au niveau du secteur de Deux-Montagnes. Et finalement, ça va être complété pour les travaux de traitement conjoint de Rosemère et Lorraine.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Rosemère et Lorraine?

2815 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Oui. Et dans les tous les cas, monsieur le président, il va y avoir un enlèvement majeur du phosphore qui devrait nous permettre d'atteindre des critères de qualité de l'eau. Et au niveau de la désinfection, il va y avoir une désinfection à l'année pour protéger les usages récréatifs en période estivale et aussi, le reste de l'année, avoir une qualité d'eau brute satisfaisante aux diverses prises d'eau qu'on retrouve tout le long de la rivière des Mille Iles.

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que Ville de Laval prend de l'eau dans la rivière des Mille Iles?

2825 **M. JEAN RIVET :**

À son usine de Sainte-Rose. En amont.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, en amont. Plus vers l'ancienne plage Laval qu'on appelait autrefois. Est-ce que, au ministère de l'Environnement, ce que vous appelez la stratégie de dépollution des cours d'eau qui est en cours d'élaboration, est-ce que c'est le genre de considération que vous avez par rapport à la rivière des Mille Iles?

2840 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

La stratégie de dépollution des cours d'eau, monsieur le président, vise essentiellement à orchestrer tous les programmes gouvernementaux sous sept principes directeurs qui - bon, je n'ai pas ces principes directeurs-là - qui visent particulièrement, par exemple... non, je ne m'avancerai pas, de mémoire.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous avez juste à demander. Ça arrive derrière vous! Je n'ai pas besoin que vous me redéfinissiez la stratégie. Juste savoir si des travaux comme ceux-là s'inscrivent dans l'éventuelle stratégie ou non.

2850 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Bon, j'aurais voulu vous donner la nomenclature des principes directeurs pour que vous puissiez apprécier. Je vais vous revenir avec les sept principes mais, au départ, c'est vraiment une stratégie -- d'abord, elle n'est pas en vigueur au moment où on se parle, elle est encore en réflexion, sinon, je vous l'aurais produite, vous vous doutez bien, monsieur le président, et c'est une stratégie qui vise justement à faire en sorte que tous les programmes tiennent compte d'une approche concertée dans la démarche.

2860 Ce n'est pas une stratégie qui vise une action de dépollution directe sur le cours d'eau, mais bien de tenir compte, lorsqu'on fait un programme, que ce soit au niveau agricole ou autrement, de... je vous reviendrai là-dessus.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Enfargez-vous pas dedans.

2870 Pouvez-vous préciser votre question. Vous voulez les échéanciers.

M. ALAIN DESSUREAULT :

Oui. Un petit peu le calendrier sur qu'est-ce qui était prévu, bon, un, traitement des eaux usées pour les villes de la Rive-Nord...

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Traitement des eaux usées, on le sait. Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vous intéressent?

M. ALAIN DESSUREAULT :

2880 Bien, c'est ça. S'il y avait d'autre chose de prévu pour nous rendre la rivière baignable éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

2885 Est-ce que les objectifs de baignade sont des objectifs que vous cherchez à atteindre ou est-ce que vous allez nous dire: «Vous savez, compte tenu du fait qu'il y a des déversements encore nombreux, à chaque fois qu'il y a une grosse pluie, tout ça s'en va dans la rivière, il faut oublier la baignade». Alors c'est quoi est-ce qu'on peut attendre des résultats?

M. DENIS BROUILLETTE :

2890 Monsieur le président, parmi les objectifs d'assainissement pour la rivière des Mille Iles, la baignade fait effectivement partie des objectifs des usages qu'on vise à récupérer. D'ailleurs, plusieurs secteurs de Laval-Ouest et même de Sainte-Rose, les plages sont physiquement encore présentes, et qui faisaient le bonheur des Montréalais v'là pas si longtemps. Aujourd'hui, 2895 actuellement, la qualité s'améliore, et avec le parachèvement des travaux d'assainissement municipaux, la qualité de l'eau, dès l'été prochain, devrait être nettement améliorée.

2900 Comme on a mentionné en début d'audience, ce soir, il va demeurer des problèmes de débordement de certains réseaux d'égouts qui peuvent, effectivement, en temps de pluie, affecter certains usages. Par contre, dans la partie plus amont, je pense entre autres les plages à Laval-Ouest, on devrait voir une nette amélioration.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2905 Est-ce qu'en plus, monsieur Brouillette, vous remarquez des problèmes de pollution par les moteurs hors-bord, en particulier les moteurs à deux temps?

M. DENIS BROUILLETTE :

2910 Comme je le mentionnais tantôt, dans les paramètres que nous avons suivis et les principaux problèmes qu'on a observés au niveau de la rivière des Mille Iles, c'est une contamination bactériologique et une contamination... en fait, des concentrations excessives en phosphore. Donc, c'est les principaux problèmes qu'on mesure.

2915 Vous, vous parlez peut-être de résidus d'essence ou peut-être aussi de conflits d'usages, comme ça a déjà été question dans d'autres audiences? Ça, c'est tout à fait un autre aspect que le suivi de la qualité des eaux.

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, monsieur Lamarre, il y a des contraintes à l'utilisation de certains moteurs pour les bateaux du côté de Ville Laval?

2925 **M. PIERRE LAMARRE :**

Je ne pourrais pas vous répondre à cette question-là.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas de données là-dessus?

2935 **M. PIERRE LAMARRE :**

Je n'ai pas de données sur les moteurs, non.

2940 **Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que de votre côté, vous avez entendu des plaintes en particulier sur ce dernier aspect?

2945 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Bien, il y a des petits moteurs, oui, les fameux SeaDoo, qui commencent à être un fléau un petit peu sur la rivière des Mille Iles. Le problème, je pense, on nous demande à nous, Éconature de peut-être jouer à la police, mais sans avoir les outils pour le faire. Je pense qu'éventuellement, on va devoir peut-être le faire si on veut régler le problème, parce que surtout dans les deux, trois dernières années, c'est rendu un problème. Les autres bateaux à moteur, c'est pas si mal parce qu'il n'y a pas de haute vitesse, mais c'est les Seadoo qui sont... surtout l'année passée et l'autre année d'avant, je pense que toutes les municipalités des deux côtés des rives, on se plaint, et j'imagine qu'il va sûrement y avoir quelque chose qui va se produire, qui va se faire là-dessus.

2955 C'est ça, il y avait les Seadoo qui sont un problème pour l'instant, depuis quelques années, qu'on vit. Je pense qu'il y a un problème de réglementation à savoir qui peut jouer à la police sur la rivière. Nous, on le fait un petit peu, Éconature, par nos employés, mais on n'a pas le statut de policier ou d'ange-gardien de la rivière.

2960 L'autre question que j'avais, c'est au niveau des pesticides. Dans les dernières années, il y a eu une compagnie qui a épandu des pesticides biologiques sur la rivière des Mille Iles, à qui on s'est adressé, qui nous ont dit: «Non, on ne l'a pas fait,» mais nos employés ont vu ces

hélicoptères-là verser des fameux pesticides sur les îles. Y a-tu quelque chose de prévu là-dessus pour, du moins, probablement arrêter ça sur la rivière des Mille îles?

LE PRÉSIDENT :

2965

Est-ce que ces pesticides répandus, c'est sans doute du BT, pesticides biologiques, est-ce que ce l'a été à la demande de la municipalité de Ville Laval?

M. ALAIN DESSUREAULT :

2970

Oui, je sais que Ville Laval a fait une demande, Ville Lorraine, je pense, l'année passée aussi a pris le contrat, Ville de Blainville. Rosemère a refusé. Boisbriand a dit oui, mais a limité l'usage. Et entre autres, il y a des îles qui nous appartiennent à nous, Éconature et Ville de Rosemère, qu'on n'a pas donné le O.K., puis on a vu des hélicoptères passer puis épandre les produits. Ça fait que c'est le côté qui nous inquiète un petit peu, à savoir est-ce que ces hélicoptères-là vont encore se promener et puis étendre ces fameux pesticides-là sur la rivière?

LE PRÉSIDENT :

2980

C'est fort intéressant comme question. Messieurs du ministère de l'Environnement, j'imagine, un, qu'il faut un permis pour procéder à ces arrosages-là. Et qu'arrive-t-il quand on en envoie sur une île dont le propriétaire ne veut pas le recevoir?

M. JEAN RIVET :

2985

Première réponse: depuis 3 ans environ, Ville de Laval demande à chaque année au Ministère une autorisation pour étendre par voie aérienne, et par voie terrestre à certains endroits plus délicats, ce n'est pas que par voie aérienne, du BT, pesticides à base biologique.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est du BTI?

M. JEAN RIVET :

2995

Oui. Dont les études nombreuses...

LE PRÉSIDENT :

3000

C'est BTI ou BTK. Il me semble que c'est du BTI celui-là?

3005 **M. JEAN RIVET :**

BTI.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3015 **M. JEAN RIVET :**

Dont les études nous démontrent la relative innocuité pour les humains et pour les animaux.

3020 Quant à la permission - deuxième aspect de votre question - de la part du propriétaire, je ne sais pas si monsieur Dessureault fait allusion aux îles qui appartiennent à Éconature...

3025 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

3030 **M. JEAN RIVET :**

3035 ... mais je vous rappelle que dans les îles de la rivière des Mille Iles, il y en a qui appartiennent à Laval, il y en a qui appartiennent aux villes de l'autre côté, il y en a qui appartiennent à des propriétaires privés, mais généralement - les gens de Laval pourront me préciser - généralement, les zones visées sont surtout les marais du côté de Laval puisque l'objectif, on s'en doute, c'est de réduire ou d'éliminer les insectes piqueurs qui sont une nuisance pour les résidants des rives. Et donc, les propriétaires, c'est relatif, les propriétaires réclament à la Ville l'utilisation de ces pesticides.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Là, j'aimerais...

3045 **M. JEAN RIVET :**

Maintenant, la dernière fois que nous avons émis une autorisation à Ville de Laval, nous leur avons indiqué qu'il serait peut-être plus sage à l'avenir de zoner davantage pour éviter les îles qui sont maintenant dans le refuge faunique. Par mesure de précaution, et ayant entendu dire que les utilisateurs de ces îles, c'est-à-dire les amateurs de plein-air pouvaient tolérer les insectes piqueurs. Ce qu'on verra après une première année d'expérience.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Dites-moi, est-ce que les permis sont annuels?

3050 **M. JEAN RIVET :**

Oui.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'un arrosage comme ça est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts?

3060 **M. JEAN RIVET :**

Non. Nous avons vérifié et nous avons fait faire une interprétation. Nous sommes un certain nombre de directions régionales à faire face à un certain nombre de demandes qui s'accroissent, je dois dire, depuis 3 ou 4 ans en Mauricie, dans les Laurentides, les Basses-Laurentides, les Hautes-Laurentides autour des lacs de villégiature et on a statué au Ministère que ce n'était pas assujetti à une étude d'évaluation.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Malheureusement, les journalistes ont quitté la salle, ça, c'est malheureux, parce que vous aviez un bon titre demain matin.

3070 **M. JEAN RIVET :**

Ils en ont peut-être d'autres.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ils en ont peut-être eu quelques-uns, mais dites-moi, est-ce qu'il y a quelque part au ministère de l'Environnement une évaluation des...

3080 **M. JEAN RIVET :**

Non, il n'y a pas eu d'évaluation au ministère de l'Environnement, il y a eu une revue de littérature. Et je sais - je ne veux pas envoyer la balle à quelqu'un d'autre - mais je sais aussi que des gens du domaine de la santé ont fait une revue de littérature et un examen de cette question-là, du moins pour ce qui est de la santé humaine. Est-ce que je me trompe, madame?

3085

3090 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur le président, si vous permettez, là-dessus, le médecin de santé publique de la région des Laurentides nous a signalé la semaine passée, à Saint-Jérôme, que le bacillus BTI qui est utilisé contre les maringouins a fait l'objet d'études expérimentales rassurantes d'un point de vue santé, mais qu'il n'existe pas d'étude épidémiologique et qu'il y avait un début de système de surveillance au niveau du Québec.

3095 Par ailleurs, les biologistes nous ont dit que d'un point de vue écologique, on ne connaît pas la conséquence de ce produit. Est-ce que, docteur, vous avez des compléments?

3100 **Mme LISE LAPLANTE :**

Non, vraiment, ça reprend exactement la position qu'on a. Effectivement, il y a un début de système de surveillance. Nous, à Laval, on fait partie de ce système-là et il y a aussi le laboratoire de santé publique du Québec qui va analyser les cultures si jamais il y a des gens qui étaient infectés. À ce moment-là, il existe un protocole entre laboratoires pour analyser ça et nous, à Laval, on n'a pas eu de cas de ce côté-là, du tout.

3105 **M. JEAN RIVET :**

Dans le domaine des pesticides, il existe aussi des permis qui ont une autre finalité. Et au sujet des évaluations environnementales, si ça dépassait certains critères de superficie et de durée, ça serait assujetti. Ça n'a pas été assujetti.

3110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais là, il y a une affaire qu'on doit comprendre. Si vous me parlez de Ville Lorraine, de Ville Laval, d'autres villes qui font faire des arrosages sur un même milieu qui est la rivière des Mille Iles...

3115 **M. JEAN RIVET :**

Même milieu général, mais ce n'est pas sur les mêmes zones. Chacun reste sur ses rives.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais la poser la question en termes d'écologie. De la même manière que monsieur Vanier tantôt a demandé une opinion écologique sur l'état des rivières, est-ce qu'on peut demander au ministère de l'Environnement une opinion écologique d'une pratique qui vise à

attaquer un des points fondamentaux de la base alimentaire, quelle est l'appréciation écologique qu'on peut poser sur une pratique comme celle-là?

3130 **M. JEAN RIVET :**

On n'a pas fait d'évaluation, mais je vais laisser la parole à monsieur Laramée qui va vous dire où en est l'état de la connaissance.

3135 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Monsieur le président, dans le cadre de l'évaluation de projet d'épandage de BTI, il est évident que c'est une évaluation des avantages et des inconvénients, et qu'il y a un jugement qui doit être pris de façon à prendre la meilleure décision possible.

3140 Alors, à la lumière des connaissances actuelles, à la lumière des rapports qui ont été faits dans le domaine de la santé, à la lumière des produits qui ne sont plus utilisés, on pense notamment au «DEET» qui était utilisé à grande quantité par les résidants, les citoyens lavallois pour se prémunir directement sur la peau de l'infestation des moustiques piqueurs, d'une part; 3145 d'autre part, en tenant compte également de la diminution de la pression sur le remplissage des milieux propices, effectivement on pense aux marais, marécages qui sont des milieux qui favorisent la croissance des insectes piqueurs, alors prises en compte ces considérations-là, à la lumière des connaissances scientifiques actuelles, il est avantageux d'utiliser le bacillus thuringiensis pour contrôler. On ne parle pas d'éradication, mais bien d'un contrôle des insectes 3150 piqueurs sur l'île de Laval.

Alors on comprend que l'impact sur le milieu aquatique se fait via les milieux qui sont voisins de la rivière des Mille Îles, tant du côté de la rive droite que de la rive gauche.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Mais sans en faire une discussion fermée, quand un individu se défend contre un insecte, là, il y a un geste d'un individu de confort par rapport à un insecte qui l'agresse. Quand la stratégie vise à atteindre l'espèce elle-même, ce n'est pas la même stratégie.

3160 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Tout à fait.

3165 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'essaie de voir si, au plan écologique... vous m'avez répondu en termes de bien-être global de la population. Vous ne m'avez pas répondu sur un plan écologique de l'impact d'une stratégie qui vise à attaquer la moustique elle-même dans son habitat premier.

3170 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Mais je partage le point de vue de mon collègue, qui mentionnait qu'il n'y a pas d'étude poussée qui a été faite à cet égard-là. Mais comme j'expliquais, à la lumière des connaissances 3175 actuelles.

M. JEAN RIVET :

J'aimerais préciser que certains citoyens - je n'en ai pas le nombre, évidemment - certains citoyens ne faisaient pas que se protéger eux, personnellement. Ils faisaient de l'épandage de produit chimique. Pas sur des grandes superficies, mais sur le long des rivières. C'est un peu ce que Ville de Laval nous a expliqué et, devant le phénomène entre autres choses, et devant la demande des citoyens, ils ont décidé de procéder de cette façon-là.

3185 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

La réponse un petit peu à ça, c'est que, moi, à Boisbriand, je suis sur un autre comité, puis on a eu à se pencher un petit peu là-dessus, puis on a vu qu'il y avait beaucoup d'autres moyens qui étaient disponibles. Entre autres, on disait de vider les gouttières alentour de la 3190 maison. Les insectes piqueurs, je pense leur rayon d'action est de maximum 1 kilomètre ou un 1/2 kilomètre, puis souvent ils vont dans les marécages qui sont à 2 kilomètres de la population, des gens, ça fait que ces insectes piqueurs là ne vont même pas chez le citoyen qui habite à 2 kilomètres de là.

3195 Puis, entre autres, un des types qui était venu, nous avait expliqué justement les gouttières, les pneus, les petites choses d'eau qui traînent sur ton terrain sont beaucoup plus nuisibles que ton marécage à 2 kilomètres, que les insectes ne viennent pas chez vous. Puis que la solution d'épandre des pesticides biologiques, c'était encore l'approche traditionnelle, on y va à grande étendue, puis on ne règle pas le problème localement. Alentour de votre maison, bien, c'est vos gouttières, c'est le pneu avec de l'eau morte qui est à côté de la maison, ce 3200 sont les sources pour les insectes. Mais le marécage plus loin, laissez-le en paix, il a besoin de ses insectes pour vivre et n'allez pas shooter des stuffs dessus.

3205 Et c'était un petit peu... je pense que ce côté-là est bon. J'imagine le coin de Ville de Laval, c'est sûrement les citoyens qui se sont plaints, qui disaient qu'il y avait trop d'insectes, mais je ne suis pas sûr que la solution, c'est la meilleure. Je pense qu'il y a d'autres solutions

plus écologiques que Monsieur Tout-le-monde pourrait appliquer, avoir un guide, qui serait peut-être plus propice.

3210 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Laramée?

3215 **M. SYLVAIN LARAMÉE :**

Juste un petit élément de réponse. Le Refuge faunique de la rivière des Mille îles a visé précisément depuis 2 ans à se prémunir d'une superficie de terrain qui constituerait une référence à la non-utilisation du bacillus thuringiensis. En d'autres termes, on n'a pas le droit maintenant, et dans le passé on s'est assuré que ça ne se fasse pas, d'épandre du bacillus thuringiensis sur les dix îles du Refuge faunique à cet égard-là.

3220 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

J'espère qu'ils n'en ont pas étendu trop, trop, mais je ne suis pas sûr de mon coup.

3225 J'imagine que les deux, trois dernières années, il n'y en a pas eu.

M. JEAN RIVET :

3230 On parle depuis la création officielle du Refuge?

LE PRÉSIDENT :

Qui date de l'an passé.

3235 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Qui existe depuis... qui n'a pas encore un an.

M. JEAN RIVET :

3240 Il a beaucoup moins d'un an, oui.

LE PRÉSIDENT :

3245 Ça va? Parce que d'après moi, il y a une différence fondamentale même en termes de santé publique entre un insecte piqueur qui peut être porteur de maladie grave, un vecteur d'une maladie contagieuse, et un simple insecte piqueur qui est un bon vieux maringouin classique et qui fait partie des plaisirs de l'été. Mais ça, chacun a ses plaisirs comme il peut.

3250 **M. JEAN RIVET :**

Même dans la région de Montréal et de Laval, les maringouins ne sont pas si offensifs que ça.

3255 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà. Ça va, monsieur, pour votre question? Est-ce qu'il y a des précisions que vous voulez faire sur ce point-là?

3260 **M. ALAIN DESSUREAULT :**

Non. Moi, je vous invite encore à venir sur la rivière des Mille Îles. Merci.

3265 **M. JEAN RIVET :**

Je peux me permettre de confirmer que c'est effectivement très intéressant d'aller voir...

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, sa prétention aussi par rapport à la distance d'action du maringouin en question, si on arrose à plus de 2 kilomètres des maisons, alors que la portée d'un insecte est de 1/2 kilomètre, peut-être que...

3275 **M. JEAN RIVET :**

Mais je ne pense pas que Laval arrose à 2 kilomètres de la rive, d'une part; et d'autre part, demandez-lui la date où vous pourrez vérifier ça sur son bateau.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est de vérifier le contraire qui est impossible. Là, on est dans un bon cas de principe de précaution et c'est fort intéressant.

Monsieur Guy Garand, s'il vous plaît.

3285 **M. GUY GARAND :**

Monsieur le président, bonsoir! Madame la commissaire, monsieur le commissaire, bonsoir! Considérant l'heure qu'il est rendu, je peux vous promettre que demain, à 2 h, je vais être ici. Est-ce qu'on peut ajourner la séance?

3290

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça ne fera pas ajourner la séance, ça va avoir tendance à faire venir l'autre après vous. Alors passez-la tout de suite et c'est les autres qui viendront demain.

3300 **M. GUY GARAND :**

O.K. Ma question, monsieur le président, s'adresse à Ville de Laval. Ville de Laval s'est dotée d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées l'année passée, qui utilise des lampes ultraviolet, supposément qui sont à l'essai. J'aimerais savoir depuis quand fonctionnent ces lampes-là, si elles fonctionnent, et à quelle fréquence, s'il vous plaît.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Formidable. C'est une question qu'on voulait poser. On est assez fier que vous la posiez. Avez-vous une deuxième question?

3310 **M. GUY GARAND :**

Oui, j'en ai d'autres.

3315 **LE PRÉSIDENT :**

Donnez-moi votre deuxième petite question tout de suite.

3320 **M. GUY GARAND :**

La deuxième question, ça concerne le protocole d'entente des zones inondables de Canada-Québec. En 96, j'ai porté plainte sur un terrain privé et je ne suis pas satisfait du résultat qu'il y a eu. Et, dernièrement, encore en me promenant sur la rivière des Mille Îles, parce que je la connais très bien, il y a encore du remblai dans la zone inondable, et plus que ça, c'est dans le lit de la rivière présentement, et j'ai des photos à l'appui qui datent de deux semaines, avec des témoins. Donc j'aimerais voir à ce qu'on fasse respecter la réglementation dans le littoral de la rivière et dans la zone inondable.

3325 Puis pour répondre à la question de monsieur Dessureault qui était juste avant moi, l'an passé, à à peu près 1/2 kilomètre de la rivière des Mille Îles, j'étais assis sur le balcon d'un ami, le directeur d'Éconature, et ils ont passé en hélicoptère pour arroser et on a été aspergé de BTI. Direct sur la peau. Merci.

3330

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Dans une vie antérieure, j'ai eu le privilège de présider une audience des arrosages de produits chimiques contre la tordeuse des bourgeons d'épinette et on a travaillé comme des fous pour passer de l'arrosage chimique au BTI et jamais j'aurais pensé qu'un jour on s'en servirait comme une technique simplement d'éliminer des insectes par simple confort. Ça, si on nous avait dit ça il y a 15 ans...

3340 **M. GUY GARAND :**

Ils ont juste à vivre dans le centre de Montréal, ils n'en auront pas d'insecte.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

Ça marche.

Alors reprenons donc, Ville de Laval, les eaux usées sont désinfectées. Alors, bonne nouvelle. Pouvez-vous nous parler un peu de cette technique-là et des résultats que vous atteignez avec les nouvelles techniques que vous mettez en oeuvre?

3350 **M. PIERRE LAMARRE :**

Je pourrais référer cette question-là, je pense, à des représentants du ministère des Affaires municipales qui seraient peut-être en mesure de répondre.

3355 **LE PRÉSIDENT :**

Et ils vont se faire un plaisir, monsieur. Et monsieur Dumont et monsieur Karazivan se préparent. Allez-y, monsieur Dumont.

3360 **M. YVAN DUMONT :**

Sur cette question-là, je voudrais passer la parole à François Payette qui connaît bien le dossier de Laval. Je ne sais pas si c'est possible qu'il s'avance.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Approchez-vous donc là à côté de monsieur.

3370 M. FRANÇOIS PAYETTE :

Oui, monsieur le président, le système de désinfection UV de l'usine La Pinière est en opération depuis le 1er mai. La période qui est fixée dans l'entente, c'est du 1er mai au 31 octobre.

Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a eu quelques résultats depuis la mise en place du système le 1er mai, et ce qui est fixé dans l'entente entre Ville de Laval et le gouvernement, c'est maximum 2 500 organismes par 100 ml à la sortie de l'émissaire. Tout ça pour obtenir en rivière un maximum de 1 000 organismes par 100 ml.

Le premier résultat qu'on a eu, on a fait un transect dans la rivière pour évaluer l'efficacité du système de désinfection. Donc, on a pris des échantillons de la rive de Laval jusqu'à la rive de Montréal et c'est très embryonnaire comme résultat, mais on obtient moins que 500 coliformes en rive de Laval.

LE PRÉSIDENT :

Et la situation de référence avant, c'était combien?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

On avait fait des résultats quand la station d'épuration est rentrée en rodage en août 98, on a quand même effectué un suivi en rivière pour voir si ça pouvait occasionner des différents problèmes parce qu'on a commencé vraiment la station avec le prétraitement, puis au fur et à mesure, l'efficacité de la station a augmenté. Quand c'était seulement que le prétraitement qui était en opération, on parle à 1 kilomètre de l'émissaire, de l'ordre de 20 000 organismes par 100 ml. Aujourd'hui, les résultats qu'on obtient, c'est moins de 500. Mais, comme je vous dis, c'est très embryonnaire. Le démarrage a débuté seulement le 1er mai, mais on va le suivre au cours de l'été.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Est-ce que, monsieur Payette, cette technique pour une usine de l'envergure de celle de La Pinière est unique au Québec?

M. FRANCOIS PAYETTE :

Oui. C'est parce qu'il y a différents types de désinfection. Lorsqu'on parle des années 70, ce qui était envisagé, c'était une désinfection au chlore, qui a été bannie entre-temps par le ministère de l'Environnement. Et il y a d'autres techniques utilisées, soit l'ozonation ou la désinfection UV.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3415 Voilà.

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3420 Il faut se rappeler que la station d'épuration La Pinière, c'est un procédé physico-chimique, donc le système de désinfection UV traditionnel était plus ou moins applicable à un type de station comme ça. Il a donc fallu procéder à des essais-pilotes avec une nouvelle lampe haute densité avec nettoyage en continu, pour être capable de désinfecter les effluents de cette qualité-là.

3425 Les essais-pilotes ont démontré que c'était efficace et il y a quelques stations au Québec qui sont maintenant équipées de ce type de lampe UV là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3430 Et ce à quoi je voulais en venir, c'est comment vous avez fait ce cheminement? Pourquoi avoir choisi ce type de technique-là plutôt, par exemple, que le traitement à l'ozone?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3435 C'est une question de coût d'opération. La technique UV est moins dispendieuse à opérer que de l'ozonation. Le procédé UV était connu comme efficacité pour la désinfection des stations d'épuration. Il restait à vérifier l'application pour un procédé physico-chimique.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3440 Et, selon vous, enfin avec un premier résultat, est-ce que votre choix vous comble ou si, dans le fond, un procédé même plus coûteux aurait été préférable et encore plus efficace que ce que vous venez de nous décrire?

3445 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Jusqu'à présent, on est satisfait des résultats. Il s'agit de voir au cours de l'été si l'efficacité du système va se maintenir.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'efficacité peut changer selon la chaleur, la température?

3455 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Ça peut varier selon l'encrassement des lampes, la durée de vie des lampes aussi. Si toute la lampe est utilisée, à la fin de sa période de vie, le rayonnement est moins efficace.

3460 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce qu'on peut savoir pourquoi ça a pris autant de temps pour qu'une usine de cette importance-là et pour le territoire qu'elle doit desservir, que le projet finisse par aboutir, alors que pour la CUM, c'est déjà depuis 15 ans, je crois.

3465 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

C'est une très bonne question. Il faut se rappeler que l'assainissement a commencé à Ville de Laval en 79. Cette année, ça fait près de 20 ans que l'assainissement est débuté et la première entente qui a été signée en 79 ne concernait que l'amont de Ville de Laval, c'est-à-dire le secteur de rivière des Mille Îles et le secteur de rivière des Prairies, mais seulement en amont de l'île. Les études n'étaient pas complétées pour le reste de l'île.

3475 Par la suite, Ville de Laval a voulu présenter un projet au ministère de l'Environnement pour la réalisation de son usine d'épuration. Et là, il y a eu tout le débat, toute la problématique avec un raccordement ou une usine distincte avec la Communauté urbaine de Montréal. Avant que la décision se prenne, ça a eu au moins une dizaine d'années de retard dans l'assainissement de la région.

3480 **M. GUY GARAND :**

Si j'ai bien compris, le système de traitement de désinfection va fonctionner du 1er mai au 1er octobre. Est-ce qu'il va fonctionner l'hiver?

3485 **LE PRÉSIDENT :**

1er mai au 31 octobre en période de rodage. Alors va-t-il fonctionner l'hiver?

3490 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Actuellement, c'est seulement prévu du 1er mai au 31 octobre parce que les usages qu'on veut récupérer, selon le ministère de l'Environnement, c'est l'usage de contact avec le milieu aquatique. Il n'y a pas de prises d'eau qui sont affectées à proximité de l'émissaire.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais il y a un certain nombre de frayères plus bas. Est-ce que la qualité de l'eau de la rivière a une influence aussi sur les populations de poisson?

3500 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Je préférerais que le ministère de l'Environnement donne cette réponse-là. Nous, les objectifs qu'ils nous ont fixés...

3505 **LE PRÉSIDENT :**

3510 Vous êtes au MAM, vous?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3515 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3515 Alors, ministère de l'Environnement, s'il vous plaît?

M. JEAN RIVET :

Monsieur Brouillette.

3520 **M. DENIS BROUILLETTE :**

Monsieur le président, les objectifs de rejets pour l'usine La Pinière tiennent compte de plusieurs usages. Le système de désinfection a été mis en place pour la protection des usages de contact avec l'eau. Il y a toute une pléiade d'usages. Puis dans le cas de l'usine La Pinière, l'atteinte des critères de qualité d'eau de contact indirect, comme on entend par là la pêche sportive, le canotage et les activités de ce type, et ces activités-là se pratiquent durant la période du 1er mai au 31 octobre.

3525 Les objectifs de désinfection ou les objectifs en général de rejets, disons les objectifs environnementaux de rejets ont comme objectif de rencontrer les critères de qualité d'eau pour les usages qui sont affectés après une certaine zone restreinte de mélange.

Dans le cas ici, il y a eu des études de diffusion de faites pour savoir quel était le taux de dilution après cette zone de mélange et les objectifs de rejets, entre autres ici au niveau bactériologique, visent à rencontrer ces critères de qualité d'eau de contact indirect, à la suite 3535 de la zone de mélange de 300 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3540 Là, je veux comprendre quelque chose. Donc du 1er mai au 31 octobre, on nettoie l'effluent parce que les objectifs d'usage sont des objectifs de contact indirect avec l'eau. Après le 31 octobre, la glace arrive, il ferait trop froid, le monde n'est plus sur la rivière, et on arrête d'épurer l'effluent.

M. DENIS BROUILLETTE :

3545 Bien, en fait, monsieur le président, on arrête la désinfection. Il y a tout le traitement qui se fait en amont, qui vise entre autres à réduire les matières en suspension, qui vise à réduire le phosphore. Et, d'ailleurs, l'usine de La Pinière dans ce sens-là, ça va être le genre d'usine qui enlève le plus haut rendement au niveau de l'enlèvement du phosphore. Donc le reste 3550 du système de traitement, il va être opéré de façon à rencontrer les autres objectifs de rejets.

LE PRÉSIDENT :

3555 Je comprends, monsieur, mais la bactériologie, la pollution bactériologique, celle de Montréal, pour l'instant, on n'en a pas. On retrouve la bactériologie de la CUM, on la retrouve dans le lac Saint-Pierre. Bon, là, on me dit: vous savez, du 1er mai au 31 octobre, si on peut l'enlever, on l'enlève. Le reste de l'année, on peut l'enlever, mais on ne l'enlève pas parce qu'au fond il n'y a pas de monde qui va jouer sur la rivière. D'un point de vue écologique, c'est très difficile à comprendre.

3560 **M. DENIS BROUILLETTE :**

3565 Bien, voyez-vous, monsieur le président, c'est que les usages immédiats, c'est ceux dont je vous ai parlé. Il y a aussi toujours des bilans. Nous faisons des bilans de bassin pour savoir -- là, je vous ai parlé de la façon qu'on le calcule en aval immédiat du rejet, mais on considère aussi l'ensemble des rejets dans un bassin versant et dans une rivière.

3570 Dans le cas de la rivière des Prairies, et le rejet plus spécifiquement de La Pinière, il n'y a pas de prise d'eau immédiatement affectée en aval, une prise d'eau comme on retrouve dans la rivière des Mille Îles où ce que les systèmes de désinfection vont être opérés à l'année pour assurer une qualité d'eau brute acceptable aux différentes prises d'eau qu'on retrouve sur la rivière des Mille Îles. Alors que ce n'est pas le cas dans la rivière des Prairies.

LE PRÉSIDENT :

3575

C'est parce que vous avez, au fond, des critères d'usages. Vous n'avez pas des critères de qualité de milieu, qualité intrinsèque du milieu. Vous avez des critères en fonction d'usages pressentis.

3580

M. DENIS BROUILLETTE :

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

3585

Pouvez-vous me dire la différence de coût entre ça coûte combien nettoyer l'effluent du 1er mai au 31 octobre?

3590

M. FRANÇOIS PAYETTE :
Je pourrais vérifier dans les différents rapports et vous revenir là-dessus. Je n'ai pas le chiffre exact.

LE PRÉSIDENT :

3595

Pouvez-vous m'établir la différence entre ce que ça coûte du 1er mai au 31 octobre et de ce que ça coûterait pour toute l'année?

3600

M. FRANÇOIS PAYETTE :
Oui, monsieur le président, c'est faisable. Il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

3605

Parce que dans la science et dans la technique d'aujourd'hui, en l'an 2000, difficile de comprendre que tu as tous les équipements et que tu les arrêtes pendant quelques mois parce que là, au fond, il n'y a personne qui va jouer sur l'eau. Ça, là, vous allez avoir du chemin pour me convaincre de ça. Si les coûts sont très élevés, je peux le comprendre, mais je comprends mal qu'au moment où on est capable de l'enlever, on décide de ne pas l'enlever.

3610

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3615

Il y aura aussi la question, il faudrait que le ministère de l'Environnement nous précise également le degré qu'ils veulent atteindre dans la question de désinfection. On a un critère très sévère l'été pour la question d'usages, le critère pourrait être un peu moins sévère durant l'hiver,

comme il se produit sur la rivière des Mille Îles où, là, c'est la protection des prises d'eau qui est prise en compte.

3620 Là, ce que vous voulez savoir, c'est le coût d'opération, si on maintenait le même critère hiver, été?

LE PRÉSIDENT :

3625 Bien, c'est parce que là, puis ce que j'ai compris de la discussion, c'est que la désinfection des eaux usées par vos lampes ultraviolet, c'est du 1er mai au 31 octobre.

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3630 C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

Après ça, on arrête.

3635 **M. FRANÇOIS PAYETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3640 Bon. Sur la rivière des Mille Îles, vous le faites à l'année.

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3645 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3650 Donc on parle de l'épuration d'Auteuil, Sainte-Rose, d'Auteuil?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

Fabreville et Sainte-Rose-d'Auteuil.

3655 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Et là, vous le faites à l'année parce qu'il y a des prises d'eau.

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3660

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3665

Bon. Ce que je veux savoir, je veux savoir combien ça coûte pour le faire sur l'usine de La Pinière du 1er mai au 31 octobre et combien ça coûterait si on le faisait avec les mêmes objectifs, toute l'année.

M. FRANÇOIS PAYETTE :

3670

Je vais vous fournir les résultats, il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

3675

Ça va?

M. FRANÇOIS PAYETTE :

Oui.

3680

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3685

Monsieur le président, on pourrait se poser la question sur l'usage aussi, étant donné que les activités de contact avec l'eau se passent durant le jour. Alors ça pourrait avoir une politique différente la nuit, le jour.

3690

Mais je voudrais poser une question plus de principe à monsieur Latulippe. Les principes de gestion par bassins versants auxquels adhère le Québec, est-ce que dans ces principes-là, on vise uniquement les usages ou si on considère l'écosystème pour sa valeur intrinsèque?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3695

Dans les critères qui ont été donnés au COBARIC, on va viser évidemment la récupération des usages, mais comme, au départ, le mandat du COBARIC est d'établir le bilan de la qualité du cours d'eau et d'établir des priorités et une hiérarchisation de ces usages-là, il y a une fonction qui est reliée forcément à la qualité des cours d'eau à partir du bilan, et donc de l'écosystème intrinsèquement.

3700 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ce que je croyais. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3705 Alors, monsieur, ça va pour votre première question, mon cher ami?

M. GUY GARAND :

3710 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3715 Bon, la deuxième, c'est le protocole d'entente sur les zones inondables again, et là, vous avez parlé de deux choses. Vous avez parlé d'une plainte en 96 dont vous n'avez pas été satisfait puis, deulement, d'observations que vous avez faites en 99 à propos d'un empiétement dans la rivière.

M. GUY GARAND :

3720 Qui vient d'être fait il y a deux semaines, avec photographies à l'appui. Celle d'il y a trois ans, en 96, c'est qu'on a vu plusieurs centaines de camions rentrer, on a porté plainte auprès de la Ville et ça a fait son cours. Et, comme tel, le dossier aurait été accepté comme tel parce qu'on a remblayé à peu près 5 000 pieds carrés sur une épaisseur d'à peu près 2 mètres. 3725 Et le terrain n'a pas bougé. Et en plus, cette année en allant canoter sur la rivière, on a remblayé sur la rivière sur la même propriété. C'est un dossier à suivre.

LE PRÉSIDENT :

3730 Sans doute. Dites-moi, en 99, avez-vous porté plainte?

M. GUY GARAND :

3735 Je suis en train de porter plainte présentement. J'ai avisé le ministère de l'Environnement, la Direction régionale de Laval et avec les photos. Ils sont en train de me faire faire des duplicatas de photos pour que j'adresse ma lettre à Ville de Laval et que j'envoie ça à qui de droit.

LE PRÉSIDENT :

3740 Donc en 99, c'est en train de transiter, votre plainte.

M. GUY GARAND :

3745 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes allé à la Direction régionale?

3750 **M. GUY GARAND :**

De Laval. J'ai montré les photos à qui de droit. Eux m'ont dit: «Ça relève du municipal, en principe, parce que c'est sur une propriété privée.» Et que là, je vais faire les démarches auprès de Ville de Laval pour les avertir comme quoi il y a ça. Et je vais renvoyer officiellement copie conforme à la Direction régionale de Laval.

Et il y a aussi une autre question. Comment se fait-il que la zone agricole soit exclue du remblai de 0-20 ans? J'ai fait une émission avec Enjeux, Radio-Canada, v'là deux ans là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Elle est exclue de la zone 1-20 ans pour la construction?

3765 **M. GUY GARAND :**

Pour le remblai. Autrement dit, si vous êtes agriculteur, vous avez une portion de terrain en bordure de la rivière, et c'est dans la zone 0-20 ans en zone inondable, vous avez le droit de remblayer parce que vous êtes en zone agricole.

LE PRÉSIDENT :

3775 Bon, est-ce qu'au ministère de l'Agriculture, vous pouvez commenter cette affirmation-là, s'il vous plaît?

M. MARCEL TREMBLAY :

3780 Je ne suis pas au courant, monsieur le président. Peut-être le ministère de l'Environnement?

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Bon!

3790 **M. JEAN RIVET :**

On est en train de vérifier. Si je peux me permettre, sur la plainte...

3795 **LE PRÉSIDENT :**

La plainte 99.

3800 **M. JEAN RIVET :**

3795 ... elle est effectivement en traitement. Monsieur Garand a exactement décrit très...

3805 **LE PRÉSIDENT :**

3800 La plainte 96, est-ce qu'elle est terminée, elle?

3810 **M. JEAN RIVET :**

3805 On parle du même terrain?

3815 **M. GUY GARAND :**

Oui.

3820 **M. JEAN RIVET :**

Alors on l'a référée à la Ville. C'est une propriété privée. C'était un remblai en zone inondable 0-20 ans. On l'a traitée avec la Ville. On l'a référée à la Ville et la Ville a jugé bon de ne pas intervenir.

3815 **LE PRÉSIDENT :**

3820 Et si la Ville n'intervient pas et si la Ville manque à son propre règlement, puisqu'elle a un règlement, dont j'ai demandé le dépôt, sur la protection de la zone 1-20 ans, il ne reste à monsieur qu'à intenter des recours au civil pour forcer la municipalité à appliquer sa réglementation?

M. GUY GARAND :

3825 Allez-vous me donner les budgets pour que je puisse intenter poursuite?

LE PRÉSIDENT :

3830 Non, non, c'est ça que je vérifie là. Je vérifie les procédures.

M. JEAN RIVET :

3835 Je ne suis pas avocat, je ne sais pas si c'est en vertu du Code civil, mais il peut se référer à sa municipalité pour leur demander...

LE PRÉSIDENT :

3840 Oui, oui, mais c'est parce que là, si j'ai bien compris, tantôt on m'a dit: la municipalité, depuis 95, s'est fait un règlement où elle interdit 0-20 ans. La municipalité elle-même n'applique pas sa propre réglementation puisque monsieur, en 96, a constaté une infraction, confirmée par le ministère de l'Environnement. On a fait les démarches auprès de la municipalité. La municipalité dit qu'elle ferme les yeux et qu'elle laisse faire sur une chose qui est nommément, si on comprend bien, contraire à sa propre réglementation.

3845 Je demande c'est quoi le recours suivant? Est-ce que c'est que le monsieur poursuive la municipalité pour ne pas appliquer son propre règlement, auquel cas il veut de l'argent évidemment pour pouvoir le faire.

M. GUY GARAND :

3850 Monsieur le président, je représente le Conseil régional de l'environnement de Laval.

LE PRÉSIDENT :

3855 Oui.

M. DANIEL LEBLANC :

3860 Un complément d'information. Les informations que nous avons eues, effectivement, la plainte a été référée à Ville de Laval, la plainte de 96, et les informations qu'on avait de Ville de Laval, c'est que ça a été corrigé en bonne partie, c'est-à-dire que les remblais qu'il y avait eus avaient été enlevés.

3865 Pour répondre d'une façon peut-être un peu plus précise également, les cas en général, lorsqu'un citoyen fait une plainte à la municipalité et en informe le Ministère en copie conforme, comme Direction régionale à Laval, ce qu'on fait ordinairement, c'est qu'on s'informe auprès de la municipalité comment la plainte a été traitée.

LE PRÉSIDENT :

3870 D'accord. Donc vous faites un renforcement, oui, oui. Alors sur la zone 1-20 ans en milieu agricole?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3875 En vertu de la Convention Canada-Québec actuelle et comme je vous ai souligné, monsieur le président, nous sommes à revoir l'entièreté de la Convention Canada-Québec qui, au niveau du programme de cartographie, a terminé ses travaux depuis bientôt deux ans. Alors, nous sommes à resserrer depuis le rapport Nicolet ces choses-là.

3880 Mais à l'heure actuelle, et encore là, il faut voir qu'en vertu de la Convention actuelle:

3885 «Exceptions à la politique d'intervention relative aux zones d'inondation désignées: N'est ou ne sont pas soumis à la politique d'intervention un ouvrage autre que la résidence d'un exploitant agricole ou de son employé utilisé à des fins agricoles.»

3890 Donc ce n'est pas visé par la politique à l'heure actuelle. Maintenant, cette mention-là, je vous ai souligné que nous sommes à revoir, dans le sens où la politique serait rapatriée Québec et ne considérerait que les aspects sécurité publique, utilité publique ou dérogation mineure. Mais à l'heure actuelle, c'est effectivement, en vertu de l'article 7.6, exclu.

LE PRÉSIDENT :

3895 Ça va, monsieur Garand?

M. GUY GARAND :

Merci.

3900 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc sur le dernier point, sur l'affaire agricole, oui, c'est comme ça, mais c'est en révision et la révision corrigera cet état de fait.

3905 **M. GUY GARAND :**

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3910 Si la révision va où elle veut aller. Parce que ça, des fois, elle dévie en cours de route.

3915 Là, il y a deux personnes qui sont en attente: monsieur Vaillancourt, monsieur Burcombe. Je pense bien que vous allez être ici demain après-midi. Il est déjà 11 h. Êtes-vous prêt à venir demain, monsieur Burcombe? Pas de problème. Monsieur Vaillancourt aussi? Il est parti, je pense.

3920 Bon, alors, voilà. On se retrouve demain après-midi à 14 h, ici, et merci de votre présence. Je vous souhaite une bonne nuit.

3925 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3930 _____
LISE MAISONNEUVE, S.O.